

C3. Types de toitures des bâtiments

Une grande majorité de toitures en zinc. Dans le secteur sauvegardé, comme dans le 7^e arrondissement et à Paris, la majorité des toitures est constituée de zinc, mais leur proportion est plus importante qu'ailleurs (69% des toitures contre 67% dans le 7^e arrondissement et 52 % à Paris).

Le second type de matériau utilisé pour les toitures des bâtiments inclus dans le secteur sauvegardé est l'ardoise (13 % des toitures). C'est une proportion également supérieure à celle relevée dans le 7^e arrondissement et à Paris (environ 11 %).

Les autres types de toitures sont beaucoup moins utilisées dans le secteur sauvegardé contrairement au reste de la capitale : tuiles (6 % contre 12 % à Paris), toits terrasses minérales (8 % contre 20 % à Paris) et toits terrasses végétalisées (3 % contre 6 % à Paris).

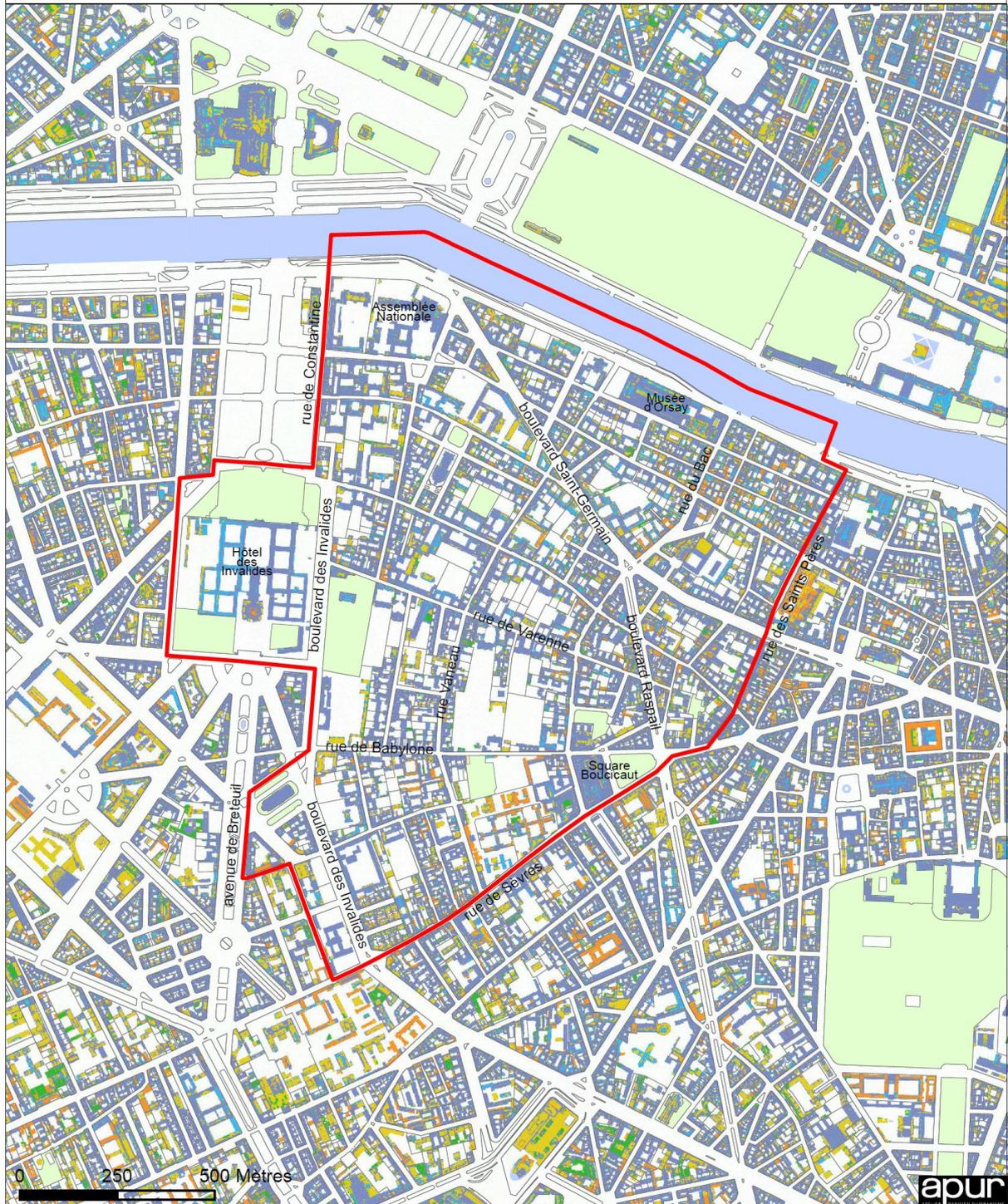
Type de toiture :

-  zinc
-  ardoises
-  tuiles
-  terrasses minérales
-  terrasses végétales

TYPE DE TOITURE DES BÂTIMENTS

PSMV du 7^{ème} arrondissement

Sources : APUR
photo proche infrarouge, MNT,
MNE - 2008 - (c) InterAtlas



C4. Cadastre solaire

Une carte du cadastre solaire a été réalisée en 2011. Elle révèle, pour chaque partie de toit d'un bâtiment, la quantité de soleil reçue chaque année, ce qui permet de savoir s'il est utile d'y installer une installation photovoltaïque. L'installation éventuelle est intéressante à partir de 900 Kwh/m²/an sur des bâtiments dotés de toits terrasse comme ceux construits après guerre.

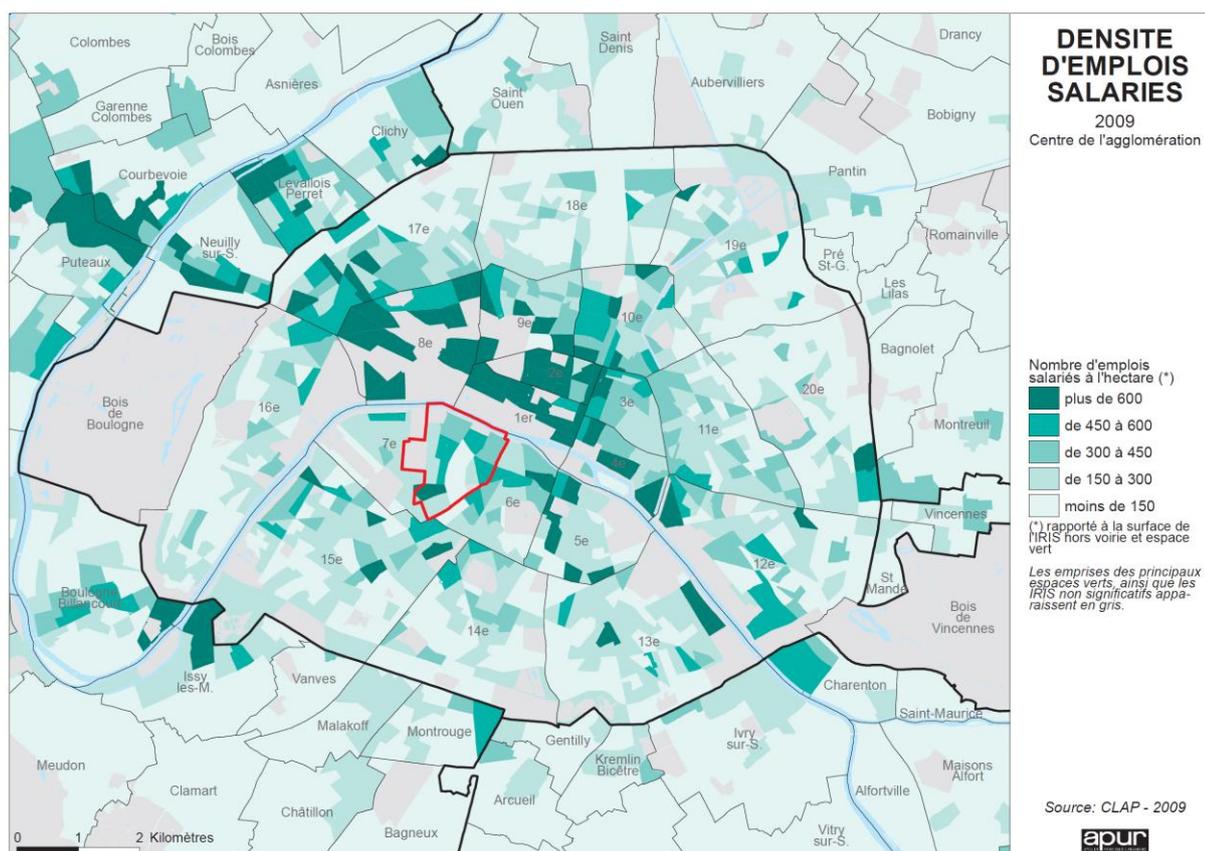
Ces types de bâtiments sont très peu nombreux dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement où dominant très majoritairement des immeubles construits avant 1914, ayant des toits pentus et pouvant difficilement recevoir ce type d'installations.

D. ECONOMIE ET ACTIVITES

D1. Densités d'emplois

Des densités d'emploi et un parc de bureaux importants dans certains quartiers du secteur sauvegardé. Le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement compte 50 409 emplois salariés en 2009 ce qui représente 72 % des emplois salariés de l'arrondissement (69 966) et 3 % de l'emploi salarié parisien.

Dans le secteur sauvegardé, la densité d'emplois salariés s'élève à 238 emplois à l'hectare, soit une densité supérieure à la moyenne parisienne (193 emplois / ha). La répartition géographique des emplois montre cependant une grande hétérogénéité. Les zones les plus denses en emplois (plus de 450 emplois à l'hectare) se situent principalement au nord du secteur sauvegardé, entre la rue de Bourgogne et la rue de Bellechasse et à l'est de l'église Saint-François Xavier. On trouve plusieurs ministères, la mairie d'arrondissement. On trouve aussi, localement, quelques îlots dont les densités d'emplois sont tout aussi élevées : au nord-est, autour du musée d'Orsay et de la Caisse des dépôts et consignations, ainsi qu'aux abords du boulevard Saint-Germain et de la rue du Bac. Les densités les moins élevées (moins de 150 emplois à l'hectare) sont principalement localisées aux alentours de l'hôtel des Invalides et de l'ancien hôpital Laennec.



Nombre d'emplois salariés
à l'hectare (*)

-  plus de 600
-  de 450 à 600
-  de 300 à 450
-  de 150 à 300
-  moins de 150

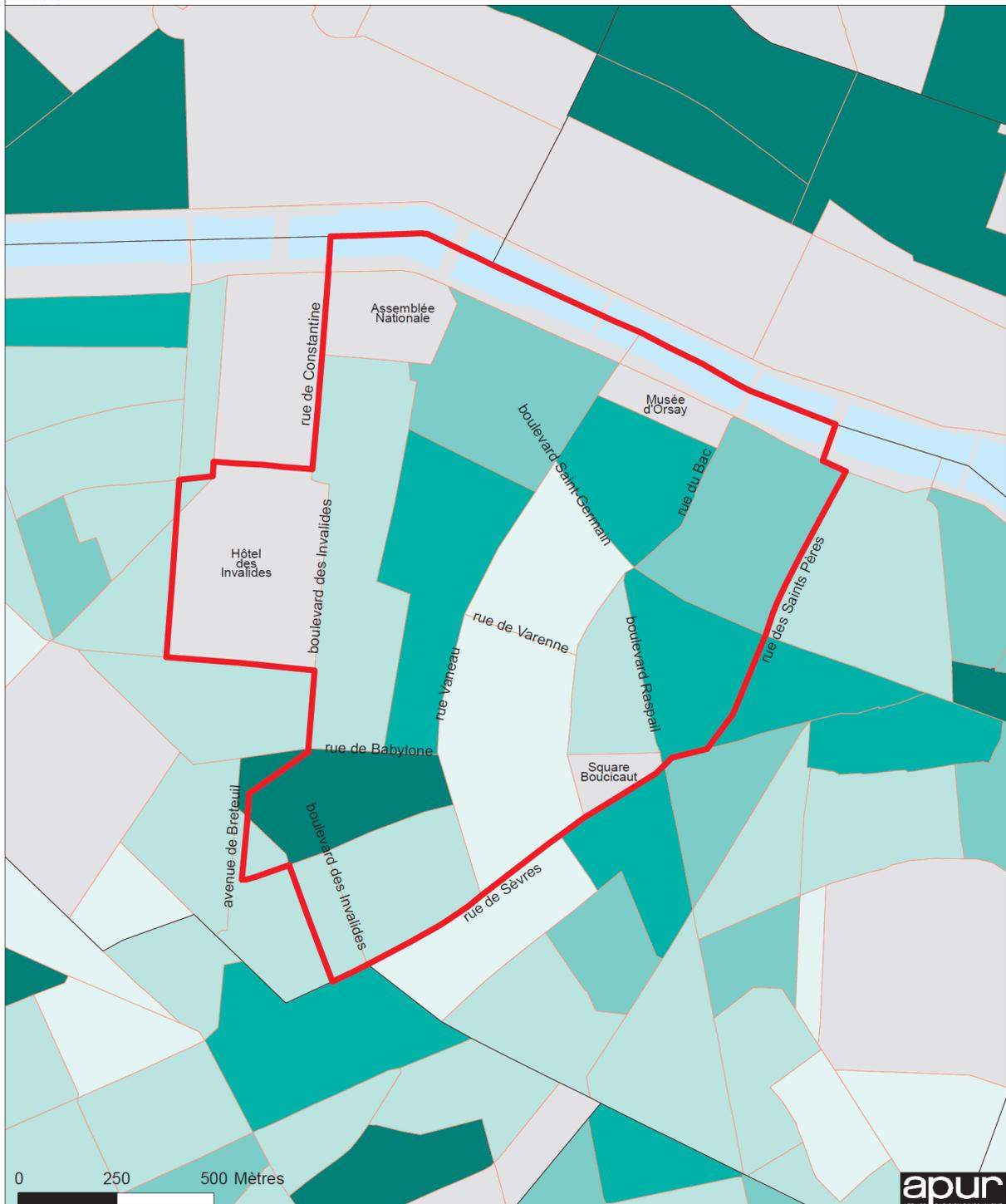
(*) rapporté à la surface de
l'IRIS hors voirie et espace
vert

DENSITE D'EMPLOIS SALARIES

PSMV du 7ème - 2009

Source: CLAP - 2009

Les emprises des principaux espaces verts
ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent
en gris.



D2. Densités d'activités

La carte des densités d'activités reproduit, de manière plus fine, celle des densités d'emplois. Les fortes densités de surfaces d'activités (bureaux, commerces ou autres activités) se rencontrent surtout dans la partie nord du secteur sauvegardé, dans plusieurs parcelles situées entre les Invalides et le Musée d'Orsay, autour du Bon Marché et aux abords des boulevards Raspail et Saint-Germain.

En termes de surfaces de bureaux, l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise recense 777 500 m² de bureaux dans le 7^e arrondissement en 2009. Il n'y a pas eu d'évolution de ce parc puisque l'on comptabilisait déjà 776 300 m² de bureaux en 1975.

En termes de densité de surfaces d'activités, la densité moyenne (ou COS activités), c'est-à-dire le rapport entre la surface de plancher affectée à l'activité et la surface des parcelles, est de 0,84 dans le secteur sauvegardé. Cette densité est plus forte que pour l'ensemble de Paris où elle n'est que de 0,74.

Elle est liée en grande partie à la présence nombreuse d'activités administratives (ministères notamment), bureaux ou grands équipements dans le périmètre : Assemblée Nationale, ministères, les magasins du Bon Marché, la Caisse des Dépôts et Consignation ou l'Institut d'études politiques de Paris.

Rapport entre la surface des activités
et la surface de la parcelle

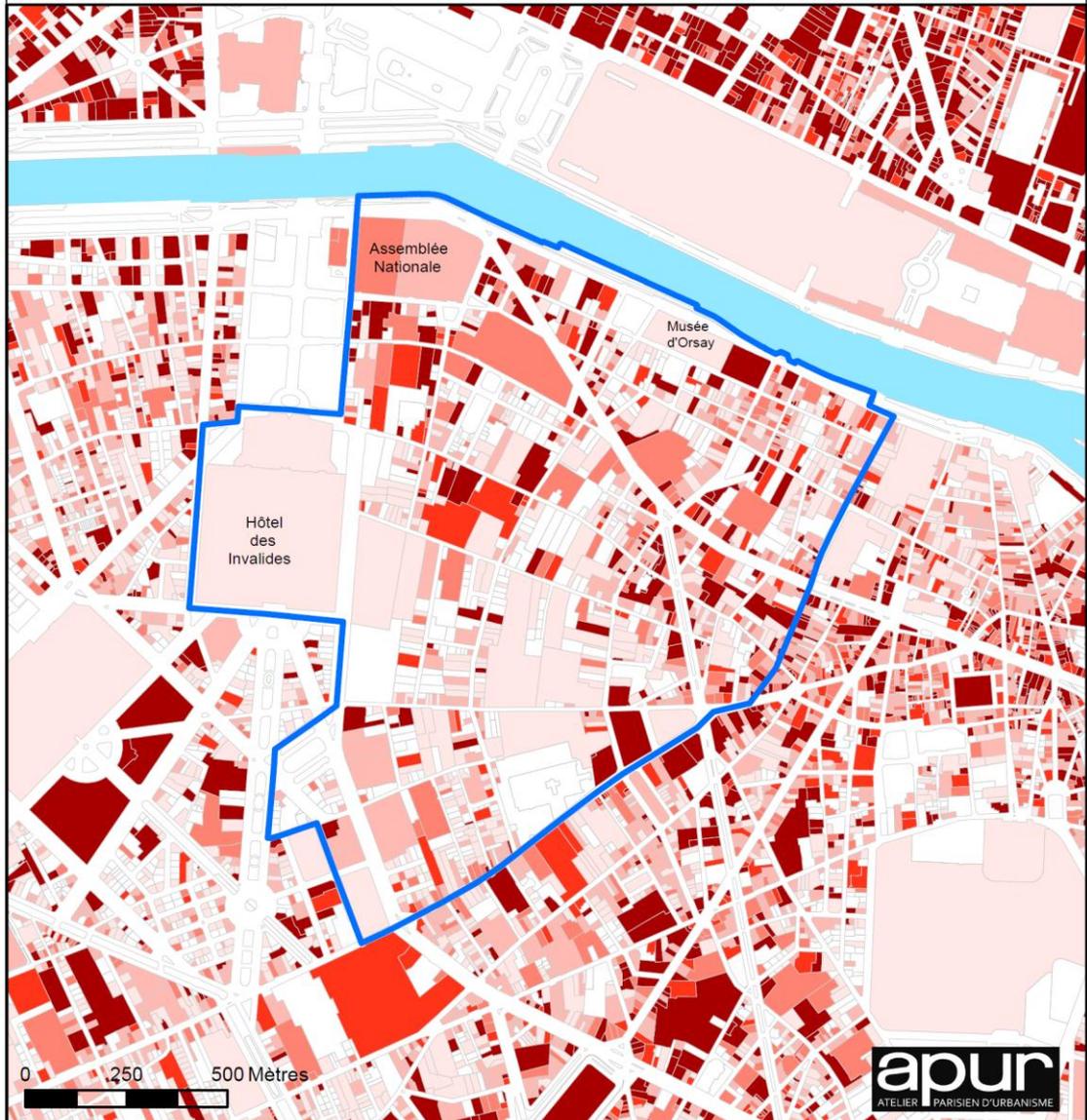


DENSITE D'ACTIVITES

PSMV DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PSMV 7^{ème} arrondissement

Source: DGI 2010



D3. Equipement commercial

Une activité commerciale surtout développée à l'est du secteur sauvegardé. Avec environ 47 commerces pour 1000 habitants, le secteur sauvegardé présente une densité commerciale supérieure à la moyenne parisienne (27 commerces pour 1000 habitants), mais l'activité commerciale est très inégalement répartie. Les commerces sont très concentrés dans l'est du secteur sauvegardé, entre la rue du Bac et la rue des Saint-Pères, dans la continuité de ceux du 6^e arrondissement, la rue du Bac formant une sorte de frontière. Ils sont beaucoup moins présents dans la partie ouest et sud du périmètre, à l'exception de la rue de Bourgogne qui permet de desservir le quartier en commerces alimentaires notamment. Dans cette partie du secteur sauvegardé, les abords du boulevard des Invalides, de la rue de Varenne et des quais de Seine sont particulièrement dépourvus en commerces de proximité.

En 2011, d'après les informations de la Banque de données sur le commerce (BD COM), le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement compte 1 141 commerces et services commerciaux. Parmi les commerces les plus proches des besoins des habitants, on dénombre 63 commerces alimentaires spécialisés (primeurs, boucheries, boulangeries, poissonnerie...), localisés surtout rue du Bac, rue de Sèvres et rue de Bourgogne, au croisement de la rue de Grenelle. 17 magasins généralistes (épiceries, superettes) complètent cette offre alimentaire. « La Grande Epicerie » située rue de Sèvres sur 2.800 m² dispose d'une chalandise qui s'étend au-delà des limites de l'arrondissement. Un Monoprix de 1.200 m² a ouvert depuis peu à l'angle de la rue du Bac et de la rue Gaston Gallimard. 185 services commerciaux (cordonneries, blanchisseries, réparateurs...) sont aussi présents dans ces mêmes rues.

Enfin, le secteur sauvegardé abrite l'un des 4 grands magasins « historiques » de la capitale, « Le Bon Marché » qui compte plus de 30.000 m² de surface de vente et qui rayonne sur toute la rive gauche de Paris.

Une spécialisation commerciale autour de l'équipement de la maison et des antiquités. La structure commerciale du secteur sauvegardé est caractérisée par la forte représentation des antiquaires (134 magasins localisés très majoritairement dans « le Carré Rive Gauche »), des boutiques d'équipement de la maison (63 magasins) et les magasins de meubles (60 unités). Les commerces liés à la mode et l'habillement (144 boutiques), les services commerciaux (185 services) et les cafés et restaurants (140 établissements), bien que plus nombreux sont, en revanche, moins présents, en proportion que dans le reste de la capitale.

Outre l'intérêt exceptionnel de son patrimoine architectural et urbain, le secteur sauvegardé bénéficie d'une position centrale dans la capitale et de la présence sur son territoire de quelques hauts lieux touristiques comme l'hôtel des Invalides ou le musée d'Orsay. Tous ces atouts attirent en nombre les touristes français ou étrangers. Pour les accueillir, le secteur sauvegardé dispose d'une offre de 25 hôtels de tourisme totalisant plus de 870 chambres. Ces hôtels sont en grande partie situés dans la moitié est du secteur sauvegardé, entre la rue du Bac et la rue des Saints-Pères.

Type de commerce

- alimentaire spécialisé
- alimentaire généraliste, magasin populaire
- non alimentaire
- ▲ service
- ▲ café, restaurant
- grand magasin
- local vacant

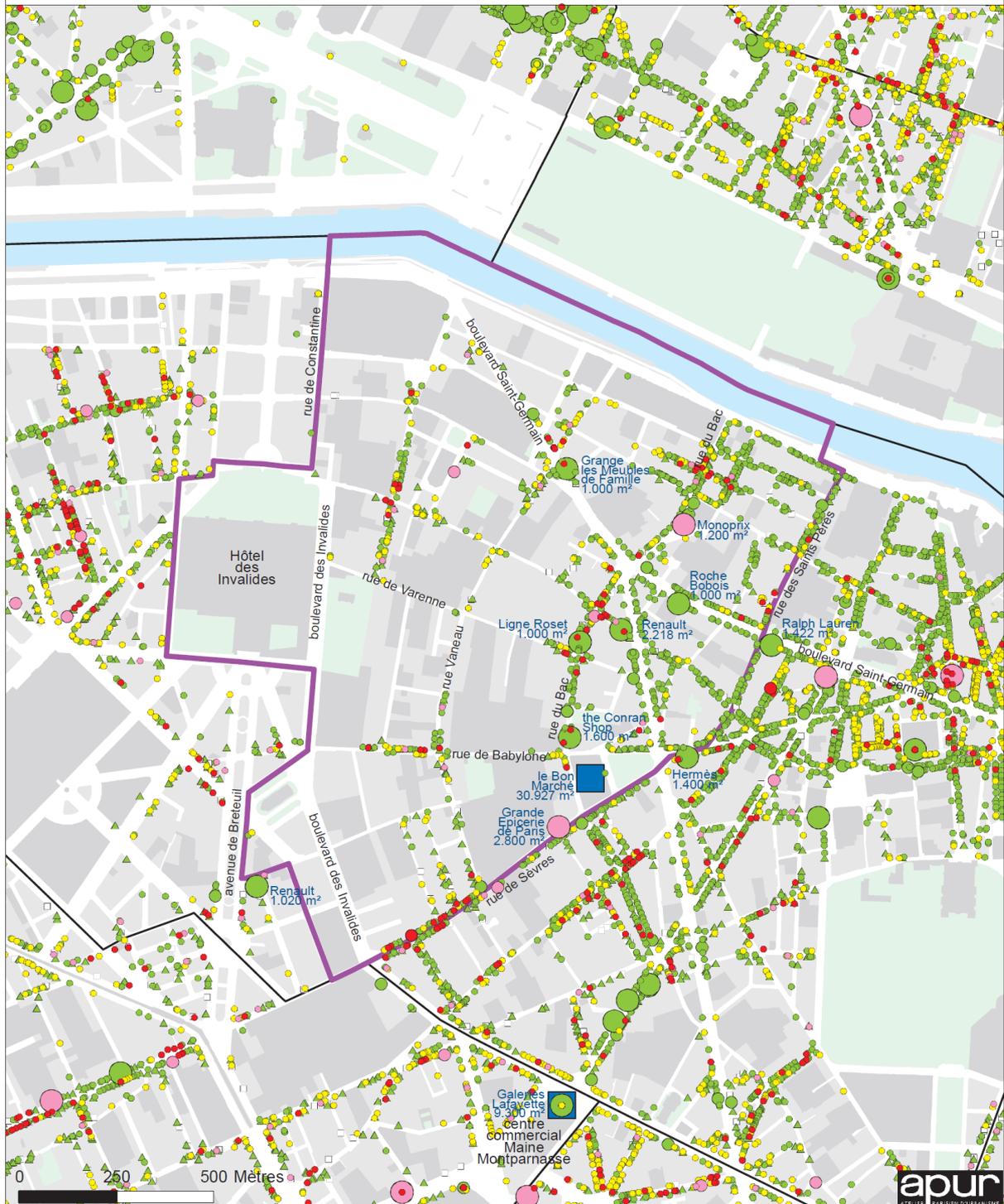
Taille du commerce

- plus de 1.000 m²
- de 300 à 1.000 m²
- moins de 300 m²

EQUIPEMENT COMMERCIAL

PSMV du 7^{ème} - 2011

Source: BDCOM - 2011



Type de commerce

- encadrement, vente de tableaux
- vente de meubles
- équipement du foyer
- antiquités
- prêt-à-porter

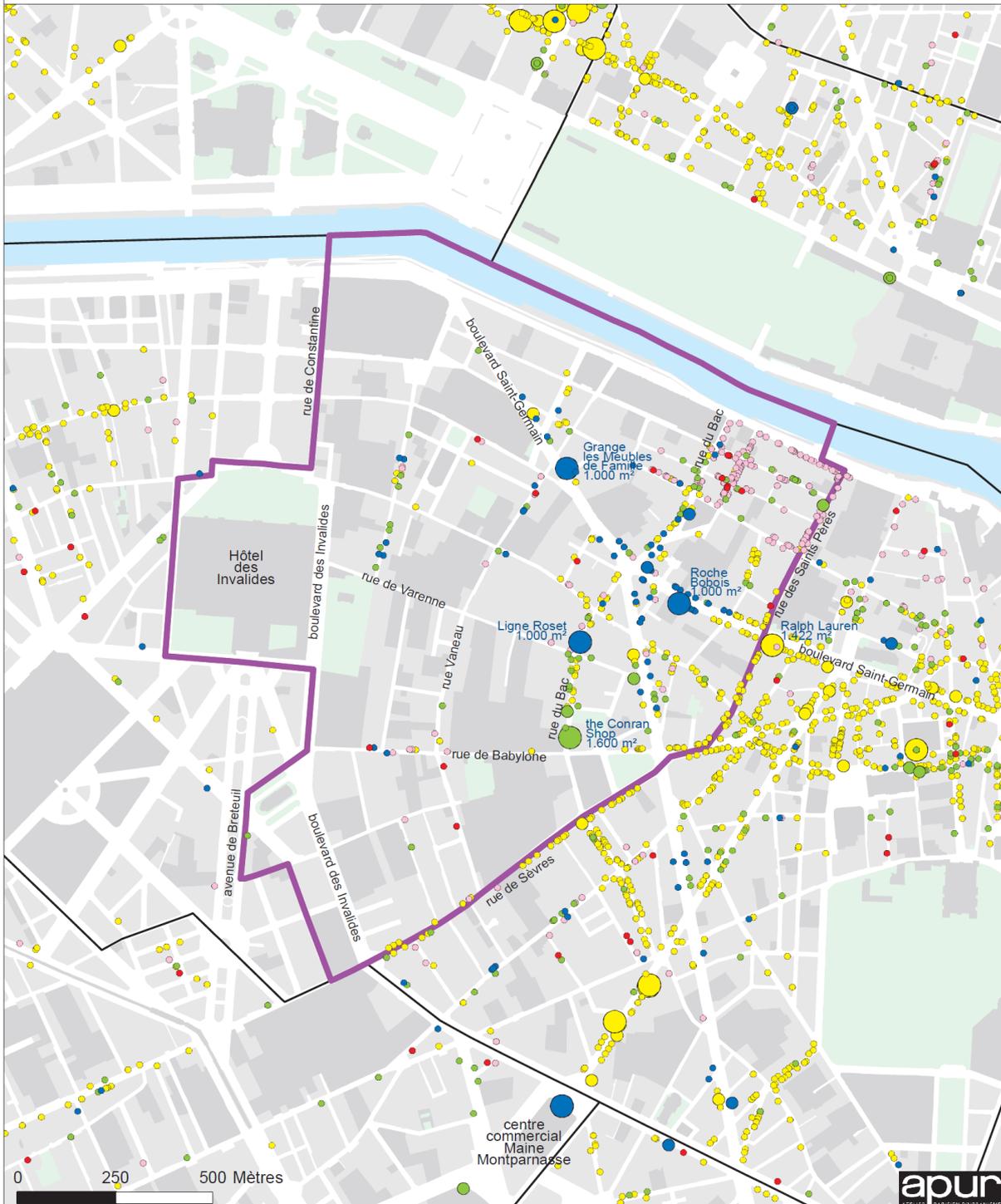
Taille du commerce

- plus de 1.000 m²
- de 300 à 1.000 m²
- moins de 300 m²

SPECIFICITES COMMERCIALES

PSMV du 7ème - 2011

Source: BDCom - 2011



E. CENTRALITES ET VIE DE QUARTIER

Le 7^e arrondissement est un des plus riches de Paris en compositions urbaines marquées par des voies rayonnantes axées sur les monuments (Invalides, Champ de Mars) ou simplement axées (Palais Bourbon). Il est riche en repères urbains (la Tour Eiffel, l'Hôtel des Invalides, l'Ecole militaire, l'UNESCO, le Palais Bourbon, etc.).

La Seine vient donner sa forme à l'arrondissement, qui présente une alternance de tissus urbains constitués de lotissements distribués le long de voies concentriques et de compositions monumentales perpendiculaires au fleuve.

En dehors des ensembles monumentaux, ce sont les tissus continus qui marquent le paysage urbain, conséquence des lotissements.

L'arrondissement est un des mieux pourvus en plantations.

Le secteur sauvegardé situé à l'est de l'arrondissement, et qui s'articule entre l'hôtel des Invalides, l'Assemblée Nationale, le musée d'Orsay et le Bon Marché, tangente les grandes compositions de l'arrondissement mais présente davantage le caractère d'une extension du faubourg Saint-Germain. Il est marqué par l'importance du nombre d'hôtels entre cours et jardins qui occupent des espaces considérables et expliquent la densité relativement faible du bâti.

La structure urbaine est complexe et représente la somme de tracés de voies anciennes héritées de l'histoire rurale et de percées plus ou moins monumentales. Les percées les plus brutales du secteur sauvegardé sont celles des boulevards Saint-Germain et Raspail.

Le relief est plat, seuls les Invalides occupent une légère hauteur. La partie centrale du secteur sauvegardé occupe un thalweg très atténué qui sépare les points hauts des Invalides et du carrefour du boulevard Saint-Germain et de la rue des Saints-Pères.

Dans le secteur sauvegardé, les jardins sont principalement situés en cœur d'îlot.

Les centres de quartier sont nombreux dans le secteur sauvegardé. C'est là aussi que la voirie et le réseau de transports sont les plus resserrés. Parfois isolés, comme rue de Bourgogne et place du Palais-Bourbon, ces centres se juxtaposent progressivement, à l'approche du 6^{ème} arrondissement et de l'axe Sèvres-Saints-Pères, pour former un réseau relativement continu d'échelle métropolitaine en raison de la qualité des commerces qui s'y développent. Entre le carrefour Sèvres-Babylone et les quais de Seine s'étend ainsi un secteur commercial dont Le Bon Marché est l'emblème, fortement marqué par une offre variée, dense, qui est partagée entre les antiquaires et les galeries, près du carrefour Verneuil-Bac, et le prêt-à-porter et l'équipement de la maison plus au sud. Le croisement des rues de Grenelle et du Bac concentre les commerces de proximité. La rue de Grenelle et le boulevard Saint-Germain lient fortement ce quartier avec le carrefour de la Croix-Rouge et Saint-Germain-des-Prés.

Des équipements d'échelle nationale, voire internationale sont présents dans le secteur sauvegardé : l'Assemblée nationale, le musée d'Orsay (3^e musée français et 10^e musée mondial en terme de fréquentation en 2010 : 3 154 000 entrées), le musée de l'Armée aux Invalides et plusieurs grands ministères.

Dans un tel contexte géographique, d'autres équipements importants, comme le musée Rodin, et les équipements de proximité sont disposés de façon diffuse sur le territoire. Leur couverture est satisfaisante et complétée par une présence importante d'établissements privés. Le Champ-de-Mars, l'esplanade des Invalides, l'avenue de Breteuil sont les grands espaces plantés de l'arrondissement, auxquels s'ajoutent plusieurs squares de proximité.

ELEMENTS DE CENTRALITES
PSMV du 7ème arrondissement - 2013

CENTRALITES

- Locales
- Mixtes
- Globales

COMMERCES et ANIMATIONS

- Emprise commerciale
- Marché

EQUIPEMENTS

- Local (de proximité)
- Global (métropolitain)
- ★ Mairie - hôtel de ville
- Station RER et/ou Métro
- Gare RATP et/ou SNCF
- Principales zones d'activités tertiaires

GRANDES EMPRISES VEGETALISEES

- Espace vert public et des grandes institutions
- Sport et loisir de plein air
- Cimetière
- Terrain agricole

GRANDES EMPRISES ET INFRASTRUCTURES

- Zone d'activité économique et/ou industrielle
- Service urbain
- Grande infrastructure de transport (aéroport, port de marchandise...)
- Faisceau ferroviaire
- Faisceau autoroutier
- Réseau hydrographique

document provisoire juin 2013

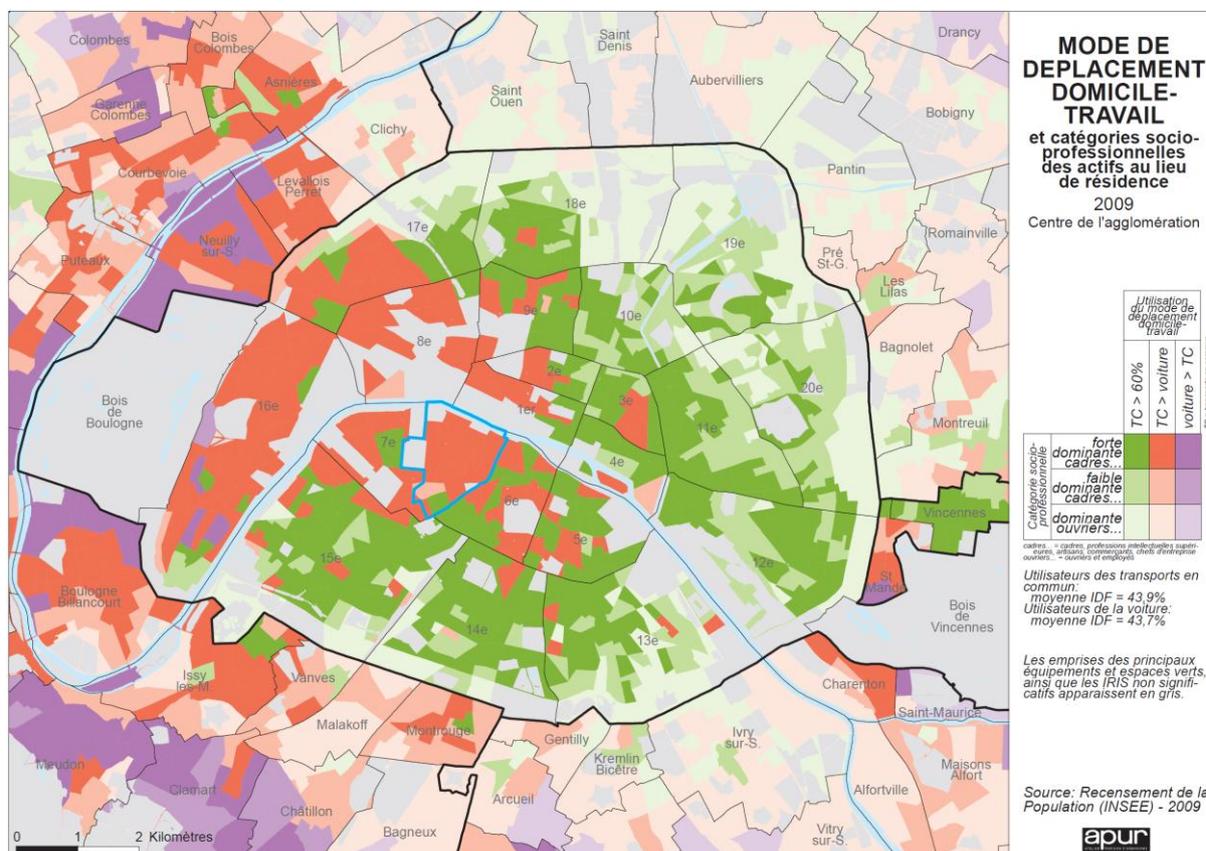


F. DEPLACEMENTS

F1. Les modes de déplacements domicile-travail

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les actifs parisiens utilisent principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail. Seuls les transports en commun offrent d'ailleurs des capacités suffisantes depuis et vers Paris aux heures de pointe. Hors Paris, la moindre qualité de la desserte, notamment sur les liaisons en rocade, explique l'usage croissant de l'automobile. Dans l'Ouest parisien, il répond aussi à des comportements sociologiques spécifiques. Avec une desserte en transports en commun équivalente aux autres arrondissements, les actifs des 7^e, 8^e et 16^e arrondissements ou du sud du 17^e utilisent, cependant, un peu plus leur voiture pour aller travailler que les autres actifs parisiens, tout en privilégiant de façon majoritaire les transports en commun.

Cette plus forte utilisation de la voiture se retrouve dans le taux de motorisation des ménages qui s'élève à 47,9% dans le secteur sauvegardé contre 39,9% en moyenne à Paris.



F2. Espaces publics et offre de mobilités

Sur la carte ci-après figurent les différentes offres de mobilités : transports en commun, Autolib', Vélib' parkings....

Trois lignes de métro et une ligne de RER traversent le secteur sauvegardé : un itinéraire est-ouest, la ligne 10 entre Boulogne-Billancourt et la Gare d'Austerlitz, stations « Duroc », « Vaneau » et « Sèvres-Babylone », et deux itinéraires nord-sud, les lignes 12 reliant Aubervilliers à Issy-les-Moulineaux en passant par les stations « Assemblée nationale », « Solferino », « Rue du Bac » et « Sèvres-Babylone » et la très fréquentée ligne 13 qui relie Asnières et Saint-Denis à Chatillon et Montrouge en passant par les stations « Varenne », « Saint-François-Xavier » et « Duroc ». La ligne C du RER relie Versailles et Saint Quentin en Yvelines à Massy, Palaiseau et Dourdan et s'arrête aux stations « Musée d'Orsay » et « Invalides ».

Par ailleurs une quinzaine de lignes de bus ont un ou plusieurs arrêts dans le secteur sauvegardé. A cet égard, 3 carrefours importants sont des nœuds où se croisent de nombreuses lignes : « Sèvres-Babylone » (8 lignes), au carrefour de la rue du Bac et des boulevards Saint-Germain et Raspail (7 lignes) et Quai Anatole France / Boulevard Saint-Germain (6 lignes).

Le réseau cyclable structurant est constitué par un itinéraire est-ouest sur les quais de Seine, les boulevards Saint-Germain et Raspail, rue de Sèvres (couloirs de bus ouverts aux vélos), et nord-sud boulevard des Invalides (aménagement spécifique). On dénombre 14 stations Vélib' dans le secteur sauvegardé. Deux « zones 30 » contiguës se situent au nord du secteur sauvegardé entre la Seine et le boulevard Saint-Germain.

Plus récemment, 9 stations Autolib' ont été aménagées dans le secteur sauvegardé.

Les nouvelles offres sont surtout concentrées sur les voies importantes et déjà animées du secteur. Dans le secteur sauvegardé, comme à Paris, elles concourent à diversifier les offres de mobilité, même si l'utilisation de la voiture pour se rendre à son travail reste importante.

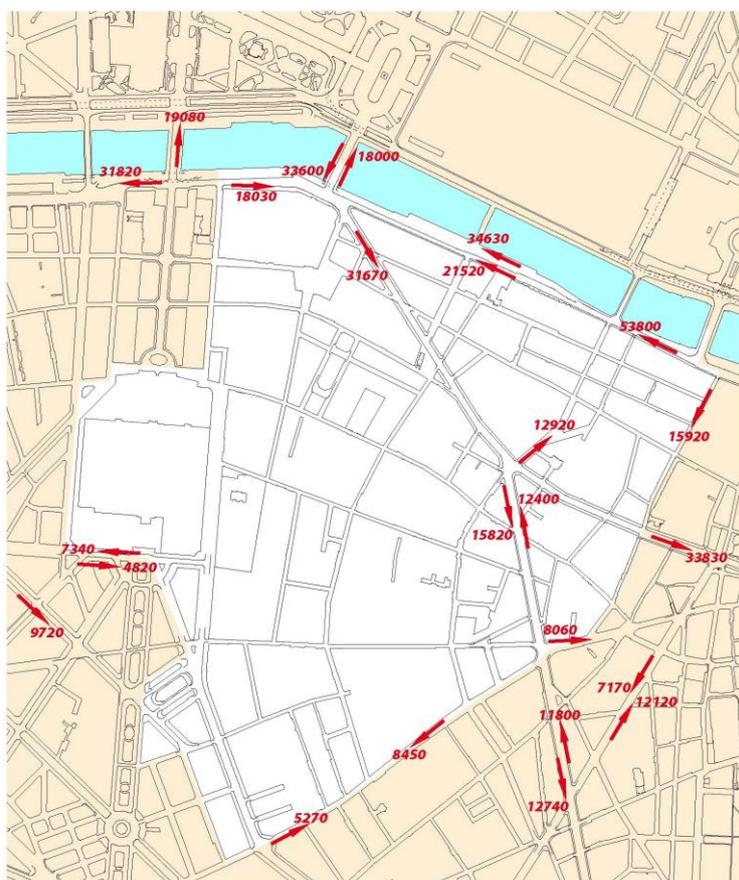


F3. La structure viaire

Le secteur sauvegardé présente une structure viaire résultant de la superposition d'une trame orthogonale ancienne des XVII^e et XVIII^e siècles, et d'une trame plus récente issue des percées haussmanniennes. Le réseau viaire ancien présente des voies assez étroites dans lesquelles les piétons et les pompiers peuvent rencontrer des difficultés de circulation, et où les livraisons s'effectuent souvent en pleine voie induisant de fréquentes difficultés de circulation. Les boulevards haussmanniens quant à eux canalisent l'essentiel du trafic de transit et offrent des espaces piétons plus généreux.

De grands axes traversent le secteur sauvegardé :

- axe de traversée de Paris est/ouest : les quais hauts rive gauche ;
- axe de traversée ouest/est : boulevard Saint-Germain,
- axe de rocade autour du centre-ville : le Boulevard des Invalides,
- radiale : la rue de Sèvres.



Débits journaliers

Des voies de maillage s'organisent suivant une trame orthogonale :

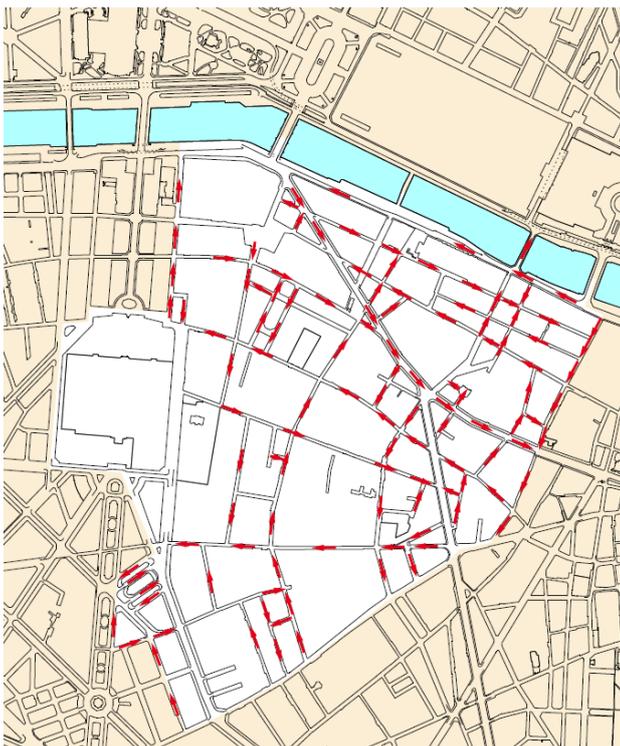
parallèle à la Seine :

- rue de l'Université (sens est-ouest) ;
- rue Saint Dominique (sens ouest-est) ;
- rue de Grenelle (sens est-ouest) ;
- rue de Varenne (sens ouest-est) ;
- rue de Babylone (sens est-ouest).

perpendiculaire à la Seine :

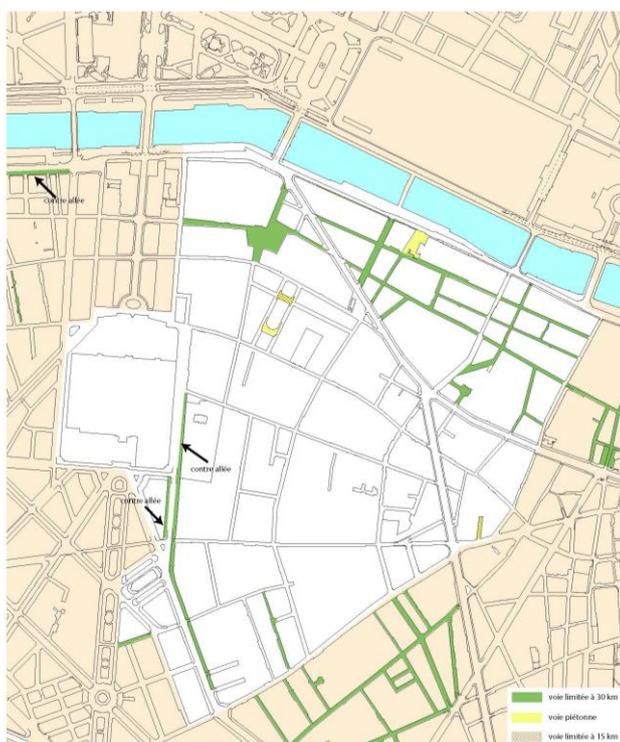
- rue Vaneau / rue de Bellechasse ;
- rue du Bac ;
- boulevard Raspail / rue du Bac ;

- rue des Saints-Pères



Voies à sens unique

Les autres voies assurent une desserte locale. La Ville de Paris les traite progressivement en « quartiers verts », où les véhicules n’entrent que s’ils ont à s’y arrêter. Ils se caractérisent par des effets de seuil en entrée et par la mise en place de plans de circulation dissuadant le trafic de transit. Ils sont mis en place sur le Pré-aux-Clercs à partir de la rue des Saints-Pères et s’étendent jusqu’à la rue de Bellechasse. Il n’est pas prévu de zones protégées à contrôle d’accès.



Voies limitées à 15 et 30 km/h

Des « zone de rencontre » sont envisagées où les piétons et les cyclistes ont une priorité sur les voitures dont la vitesse est limitée à 20 km/h. C'est dans cet esprit que la rue Velpeau a été aménagée (parvis de fait du Bon Marché). La rue de la Légion d'Honneur (parvis de fait du Musée d'Orsay) et la rue Las Cases sur le tronçon qui constitue le parvis de l'église Sainte Clotilde constituent aujourd'hui des aires piétonnes (donc fermées à la circulation sauf riverains, vélos, secours et livraisons).

La Ville de Paris développe au nord du secteur sauvegardé les zones 30 km/h qui entraînent de fait une circulation des deux-roues à contresens et donc le retraitement du profil en travers des voies au profit des piétons et aux dépens du stationnement.

F4. Les transports en commun

Le secteur sauvegardé constitue la partie du 7^e arrondissement la mieux desservie :

Le métro présente un maillage assez efficace qui ne laisse personne à plus de 350 mètres d'une station, même si la partie centrale du secteur sauvegardé est moins bien desservie :

- le RER C longe la Seine,
- la ligne 13 contourne le secteur sauvegardé par l'ouest,
- la ligne 10 le contourne par le sud,
- la ligne 12 le traverse en diagonale.

Les bus présentent un ensemble de lignes performantes qui laissent toutefois aussi à l'écart une partie centrale du secteur sauvegardé. Certaines de ces lignes appartiennent au réseau Mobilien ; les lignes principales sont :

- la ligne 63 qui suit le boulevard Saint-Germain,
- la ligne 95 qui longe la façade est du secteur sauvegardé,
- la ligne 92 qui contourne sa façade sud et ouest,
- la ligne 69 qui traverse le secteur sauvegardé par les rue Saint-Dominique et de Grenelle.

Il existe un certain nombre de points d'échange de transports :

- Les Invalides (RER C – métro – bus – liaisons aéroport – Vélib)
- Orsay (métro – bateau/bus – bus – Vélib),
- Carrefour Bac/Saint Germain (métro – bus – Vélib),
- Sèvres Babylone (métro – bus – Vélib),
- Duroc (métro – bus – Vélib).



Réseau des autobus

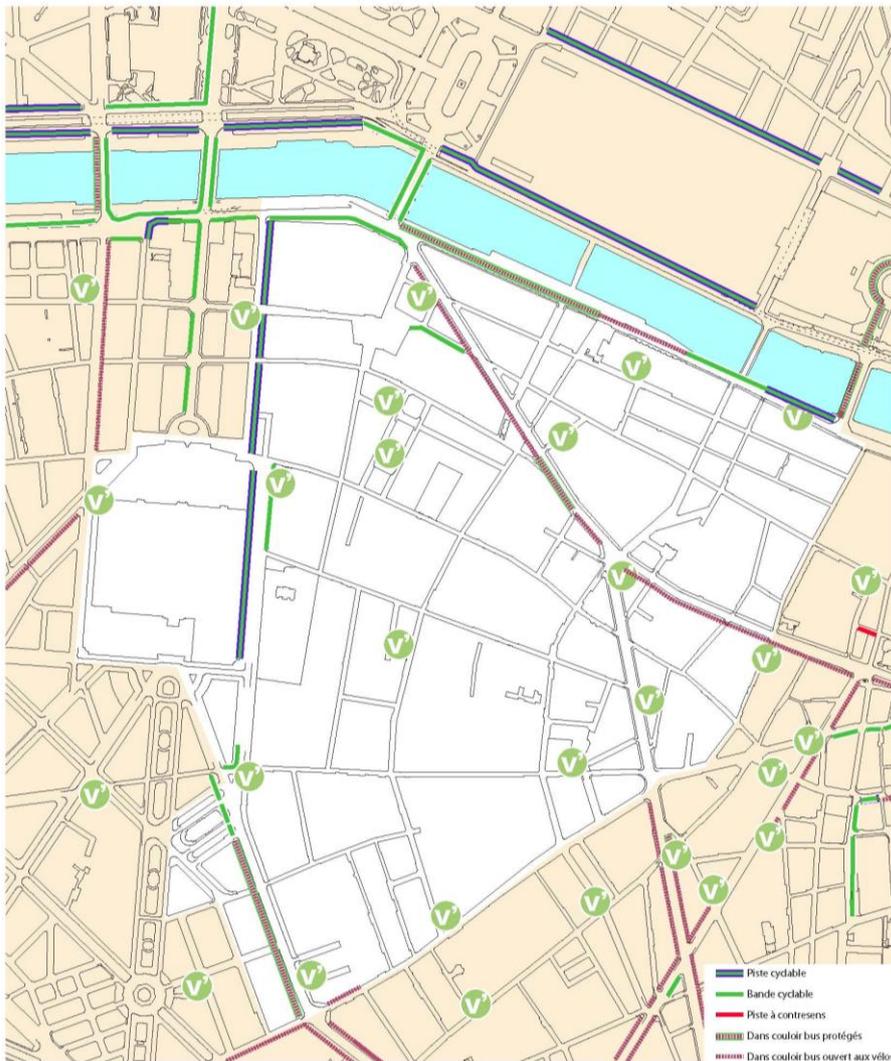
F5. Les deux roues

La Ville de Paris a créé progressivement les conditions de développement des deux-roues pour diminuer la circulation automobile (et donc la pollution). Un certain nombre d'automobilistes se sont ainsi transformés en cyclistes ou en usagers de cycles motorisés.

Deux grands itinéraires deux-roues ont été aménagés dans le secteur sauvegardé (pistes cyclables ou couloir bus ouvert aux cyclistes) :

- le boulevard des Invalides dans les deux sens,
- le quai rive gauche / boulevard Saint-Germain dans les deux sens.

Il existe aussi des itinéraires jalonnés repérés par panneaux par exemple l'itinéraire rue de Grenelle / rue Saint Dominique.



**Réseau cyclable
stations « vélib »**

Toutes les voies limitées à 30 km/h sont ouvertes aux cyclistes dans les deux sens. Elles concernent l'ensemble des voies situées entre les quais et la rue Saint-Dominique (à l'exclusion de la rue du Bac), les contre-allées du boulevard des Invalides et la rue Pierre Leroux. Ailleurs, les deux-roues se soumettent à la circulation générale.

Cette politique porte ses fruits puisque la part du trafic des deux-roues motorisés passe de 4,5% à 11% des mouvements et celle des vélos de 0% à entre 2 et 3%.

Le développement des vélos s'est accéléré avec l'installation des « Vélib ». La solution d'avenir pour les transports dans Paris, et donc dans le secteur sauvegardé, est la conjugaison des transports en commun et des deux-roues.

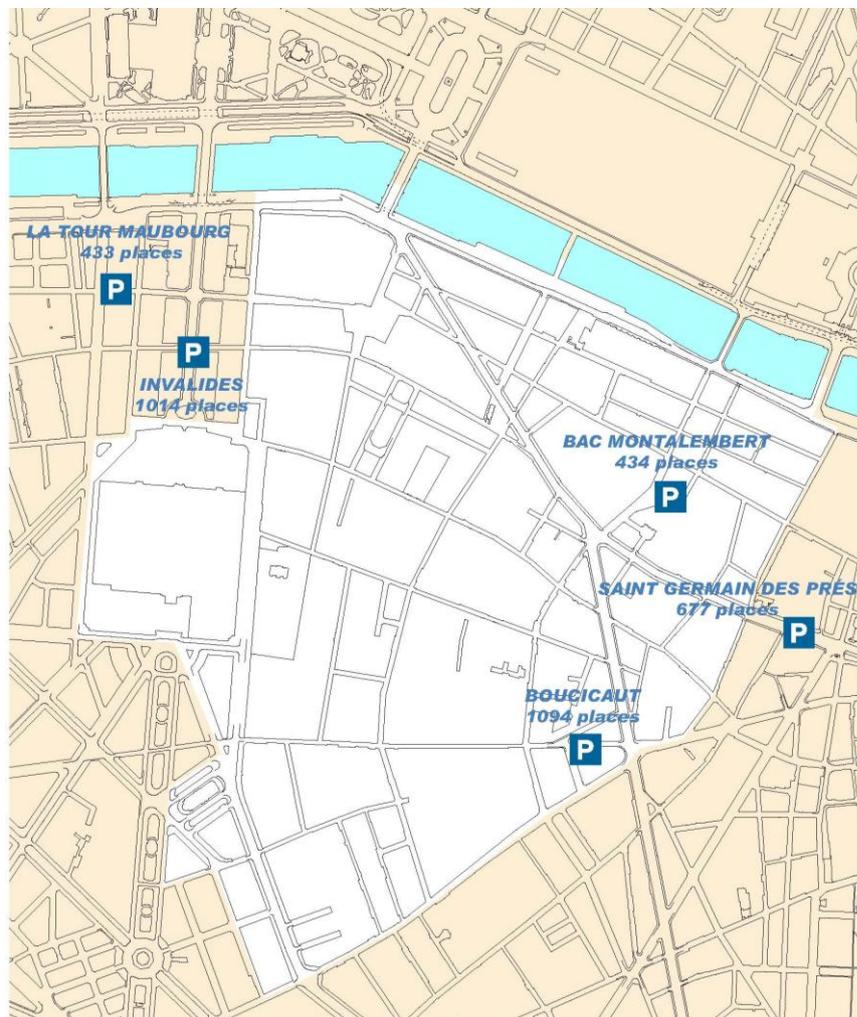
F6. Le stationnement des véhicules privés

Le secteur sauvegardé comporte beaucoup d'actifs et une densité résidentielle peu importante. Le taux de motorisation des ménages (nombre de voitures par ménage) est dans l'arrondissement de 0,62 contre 0,50 à Paris.

La politique de la Ville de Paris vise à dissuader le stationnement des véhicules des actifs qui viennent travailler dans le secteur sauvegardé et de répondre au mieux au stationnement des résidents sur l'espace public, puisque beaucoup d'immeubles anciens n'offrent pas de possibilités de stationnement.

Il existe un léger déficit de stationnement résidentiel dans certaines parties du secteur sauvegardé (en particulier au sud-ouest et à l'est) que ne compense pas totalement l'offre de places dans les parkings publics.

Quatre parkings souterrains d'une capacité de 3219 places se répartissent dans le secteur sauvegardé ou à proximité immédiate (esplanade des Invalides, Bon Marché, Saint-Germain-des-Près et Montalembert, près de Saint-Thomas d'Aquin).



Parcs de stationnement

Certains parkings privés sont ouverts au public.

Cependant, la plus grande partie du stationnement résidentiel se trouve sur l'espace public dans les rues, créant des nuisances environnementales et surtout donnant une image très « automobile » du secteur sauvegardé. La reconquête de ces espaces au profit des circulations douces et de la mise en valeur du patrimoine bâti sera un des grands enjeux d'aménagement du secteur sauvegardé : comment reconquérir les rues pour les piétons et les deux-roues et conserver les familles qui ont besoin de voitures ?

Il est à noter que la création des « quartiers verts », l'aménagement des zones 30 km/h, des aires de stationnement de vélos et des aires de livraison réduisent toujours le nombre des places de stationnement sur chaussée.

Aucune création de parking public n'est à ce jour envisagée dans le secteur sauvegardé. Des études sont menées pour bien comprendre les besoins du stationnement résidentiel et pour rechercher les solutions les mieux adaptées.

La révision du PSMV constitue l'occasion de revenir sur les normes de stationnement :

- en définissant des normes planchers appropriées et des solutions collectives pour le stationnement résidentiel,
- en n'incitant pas à réaliser des parcs de stationnement lié aux activités,
- en imposant des locaux de remisage des vélos.

F7. L'aménagement de l'espace public

La Ville de Paris a mis en place des modalités de traitement de l'espace public qui ont permis de définir une écriture architecturale de ces espaces de qualité. C'est un acquis important, en voici les principaux éléments :

- Prééminence des profils de voirie hérités de la fin du XIX^e siècle : voirie entre trottoirs et bordures.

Aujourd'hui l'écriture architecturale des boulevards et de la plupart des rues du secteur sauvegardé est très marquée par le XIX^e siècle, même si un certain nombre d'entre elles préexistaient lorsque s'est mis en place le quartier à partir du XVII^e siècle (rues de l'Université, Saint Dominique, de Grenelle, de Sèvres, des Saints-Pères...). Ces rues cependant ont été alignées ou élargies au cours des siècles suivants.

Les quelques expériences de retraitement à Paris de certaines voies en plateau ne se sont pas avérées totalement satisfaisantes. L'intérêt esthétique des trottoirs est de poser l'architecture sur un socle et abandonner les bordures consisterait à se priver de cet atout. Ce qui militerait pour sortir du profil traditionnel avec trottoirs dans certaines rues serait une fonctionnalité particulière : plateau piétonnier commercial par exemple ou cour urbaine, plus qu'une référence à une histoire ancienne.

- Les trottoirs sont en dalles de granite gris (brut ou flammé) ou en asphalte.

La Ville de Paris privilégie quand c'est possible les solutions de remploi de dalles de granite rustique.

- Les bordures sont en granite de 30 cm x 30 cm provenant de Bretagne ou du Tarn. Les solutions de remploi de ces bordures lors des modifications de profils de voirie sont privilégiées.

- Les fils d'eau sont en asphalte. Il est regrettable que les solutions de fils d'eau en pavés échantillon de granite soient abandonnées (ces pavés sont toujours en place).

- Les chaussées sont en :

- Pavés mosaïque 10 x 10 posés sur sable avec joints en émulsion sur les boulevards. Cette solution est malheureusement largement délaissée dans le secteur sauvegardé,
- Enrobé bitumineux,
- Béton percolé dans les couloirs bus (mobilien) pour présenter un effet de contraste.
- Les pavés de granite échantillon pour créer notamment des seuils d'entrée dans les quartiers verts, ou des passages de portes cochères aux entrées d'immeubles.

Il n'y a pas d'autre projet d'ampleur de retraitement de l'espace public de voirie dans le secteur sauvegardé, en dehors du réaménagement des espaces publics sur les berges de la Seine, et la poursuite de la mise en place progressive des zones 30 km/h et des quartiers verts.

F8. Les berges de la Seine

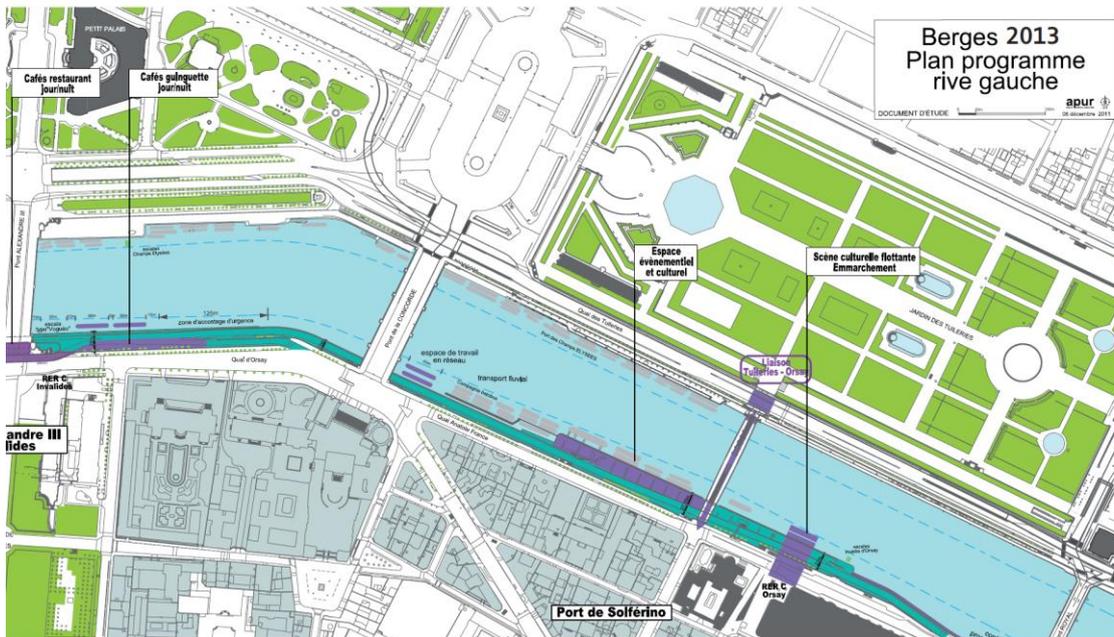
Les berges de la Seine, nouvel espace de promenade et de détente pour les parisiens.

Avec la réalisation du projet Berges de Seine, qui concerne directement la rive située dans le secteur sauvegardé, la Ville de Paris poursuit la reconquête des quais bas de la Seine. Rive gauche, entre les ponts Royal et Alma, les berges ont été fermées à la circulation automobile pour se transformer en un espace de promenade de plus de 4,5 hectares. Des pôles nature, culture et sport, ouverts à tous, proposent des activités évoluant au gré des saisons. Au port du Gros caillou, le jardin flottant constitue un lieu d'observation dans un cadre végétal intimement lié à l'eau. L'embarquement situé devant le Musée d'Orsay offre un point de vue sur le paysage et permet d'assister à des spectacles organisés sur le fleuve... Enfin, de nouvelles escales fluviales, dédiées au transport de passager, accueillent des lieux de vie (guinguettes, points de restauration...). Rive droite comme rive gauche, une attention toute particulière a été portée au choix des végétaux pour recréer une faune et une flore typiques des bords de Seine en Île-de-France afin de contribuer au renforcement de la biodiversité dans le couloir écologique de la Seine. Ces aménagements permettent notamment, dans un cadre convivial, l'organisation sur les berges d'ateliers pédagogiques, d'animations événementielles et d'expositions saisonnières.

Depuis les années 1960 les bords de Seine, le long du secteur sauvegardé étaient occupés, à partir du musée d'Orsay, par « la voie express ». En 2012, la « voie express » est fermée et en juin 2013, un espace public programmable est proposé aux Parisiens avec des activités saisonnières, liées au sport, à la culture, à la nature et renforçant les possibilités d'utilisation du fleuve (transport fluvial de logistique, de passagers, amarrage de bateaux...). Il s'agit de respecter les contraintes d'inondabilité et de réversibilité (au titre de la circulation) et de reconquérir le site en prenant appui sur 4 thèmes programmatiques :

- la nature parce que la Seine est un corridor national de la biodiversité ;
- le sport parce que les espaces de sport en plein air dans Paris sont rares ;
- la culture, la Seine relie les plus grands musées du monde ;
- et les activités fluviales, le port de Paris étant le premier port fluvial européen.

Sur le port de Solférino, un site-objet spécifique est créé qui agit comme un déclencheur programmatique : l'embarquement au pied du musée d'Orsay constitue un lieu potentiel de présentations scéniques.



Port de Solférino



Port de Solférino

© Anne-Cécile Fleckner



G. LES ESPACES VERTS ET LA PRESENCE VEGETALE

Le 7^e arrondissement de Paris figure parmi les arrondissements les mieux pourvus en espaces verts ouverts au public : les squares des Missions Etrangères, Roger Stéphane, Boucicaut, d'Ajaccio, de Santiago du Chili, Pierre de Gaulle, Samuel Rousseau, de l'Abbé Esquerré, la place Salvador Allendé, et le jardin Catherine Labouré. Le jardin de la Mairie du 7^e arrondissement, le jardin du Musée Rodin, les jardins des Invalides sont également des espaces verts ouverts au public, bien qu'ils se développent à l'intérieur des îlots.

Pour compléter cette grande diversité d'espaces verts, à proximité immédiate s'offrent également de vastes espaces libres (esplanade des Invalides, quais de la Seine, jardin des Tuileries, du Champ de Mars et des Champs Elysées, larges avenues plantées).

La carte du végétal fait apparaître une autre particularité de ce secteur sauvegardé : l'importance des cours et jardins intérieurs, qui totalisent plus de 63 hectares, chiffre exceptionnel pour Paris. Généralement privés, situés à l'arrière d'hôtels particuliers souvent occupés par des ministères, des ambassades ou des entreprises, ils restent inaccessibles au public et ne se laissent pas deviner depuis l'espace public. Les plus vastes d'entre eux sont situés entre la rue de Grenelle et la rue de Babylone.

Les platanes plantés en alignement le long des boulevards Saint-Germain, Raspail et des Invalides ainsi que sur l'avenue Duquesne, sur les quais et aux abords de l'Hôtel des Invalides participent très fortement à la présence du végétal dans ce secteur. A ces grands alignements s'ajoute la présence à proximité des larges bosquets de tilleuls qui bordent l'esplanade des Invalides.

PATRIMOINE VÉGÉTAL PARISIEN

Hauteurs de la végétation dans le domaine public et les espaces privés

PSMV du 7^{ème} - 2012

Domaine public :

Hauteurs de la végétation dans les voies publiques, les infrastructures de transport, les terrains de sport, les cimetières, les jardins publics, les espaces de loisirs de plein air publics :

En mètres :

- moins de 1
- de 1 à 5
- de 5 à 10
- plus de 10

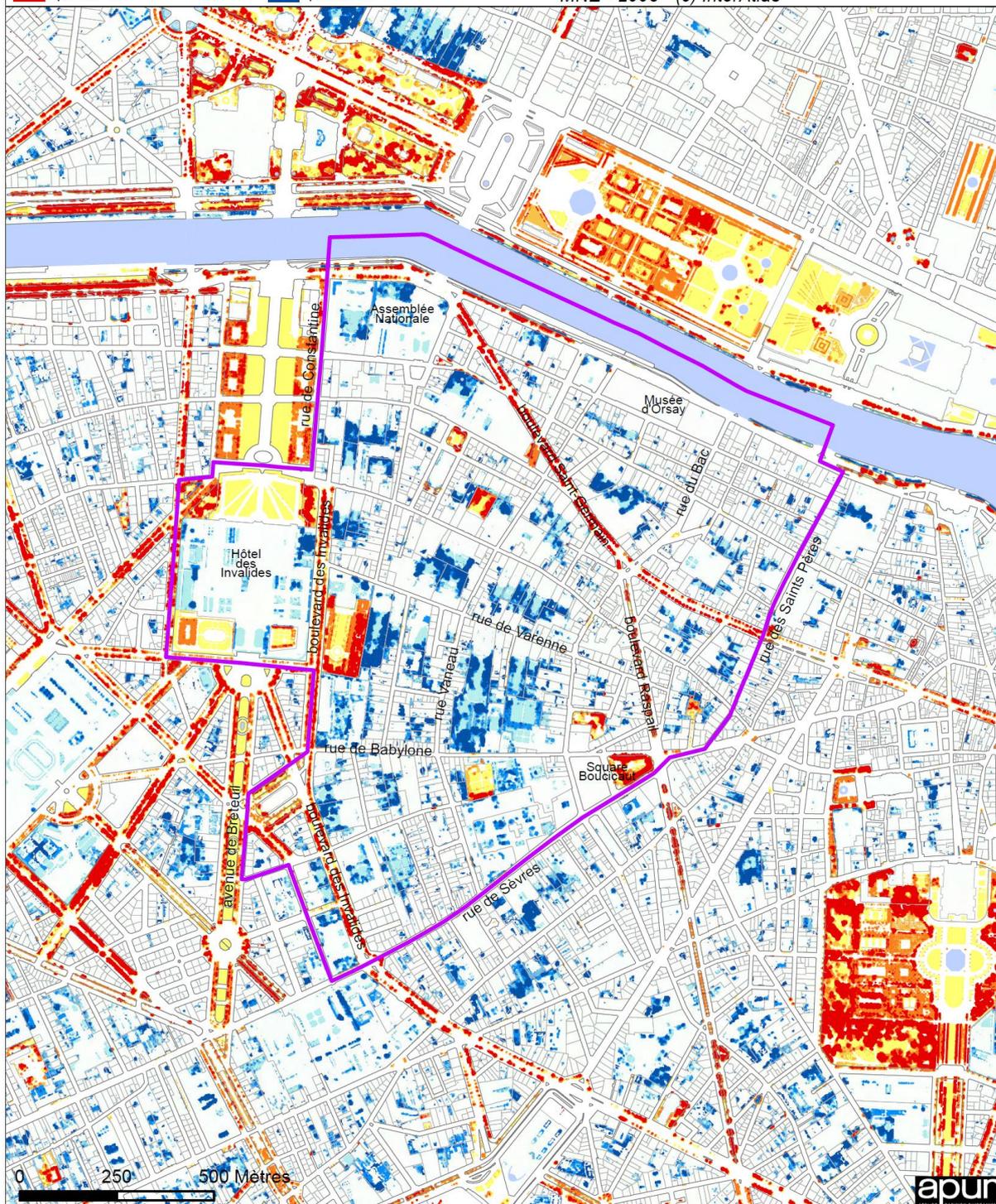
Espaces privés :

Hauteurs de la végétation hors des voies publiques, des infrastructures de transport, des terrains de sport, des cimetières, des jardins publics, des espaces de loisirs de plein air publics :

En mètres :

- moins de 1
- de 1 à 5
- de 5 à 10
- plus de 10

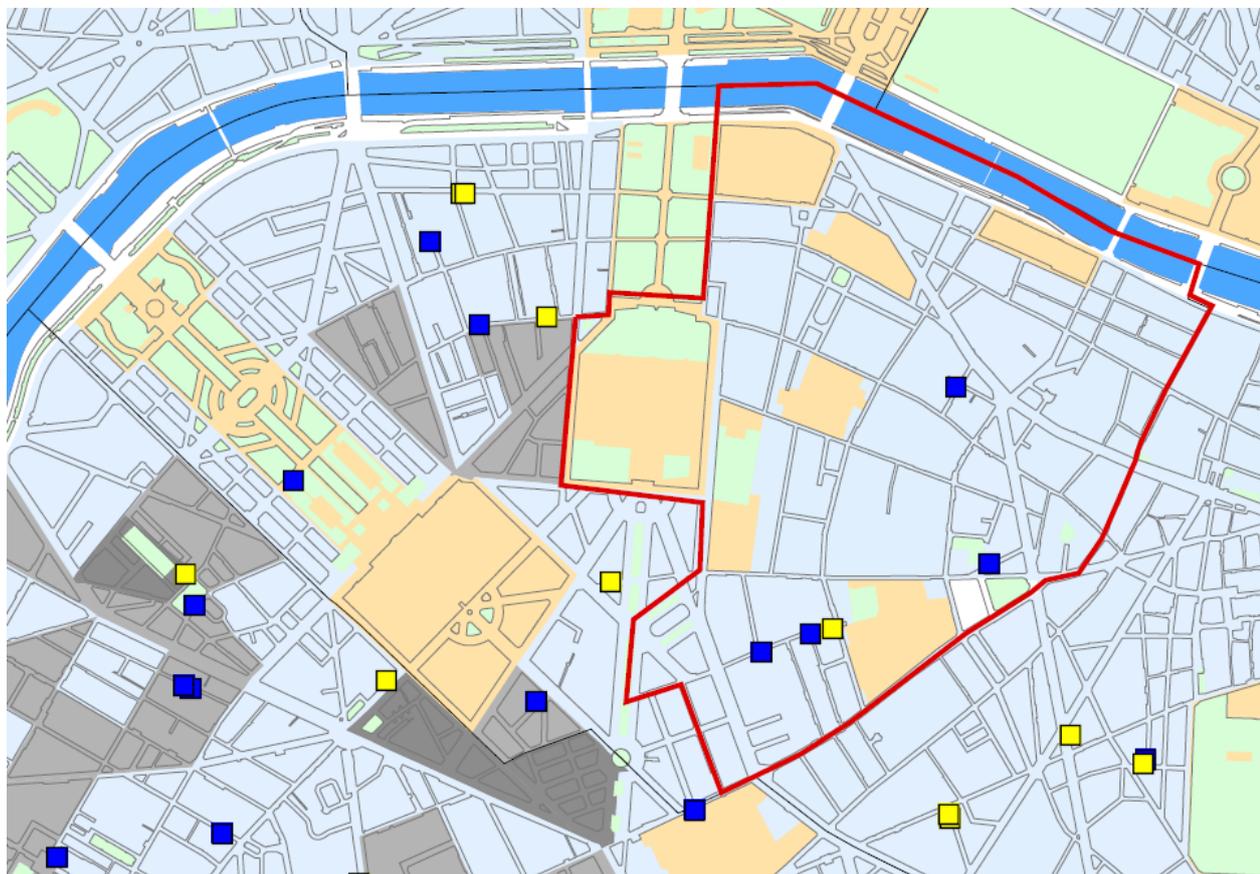
Sources : APUR
photo proche infrarouge, MNT,
MNE - 2008 - (c) InterAtlas



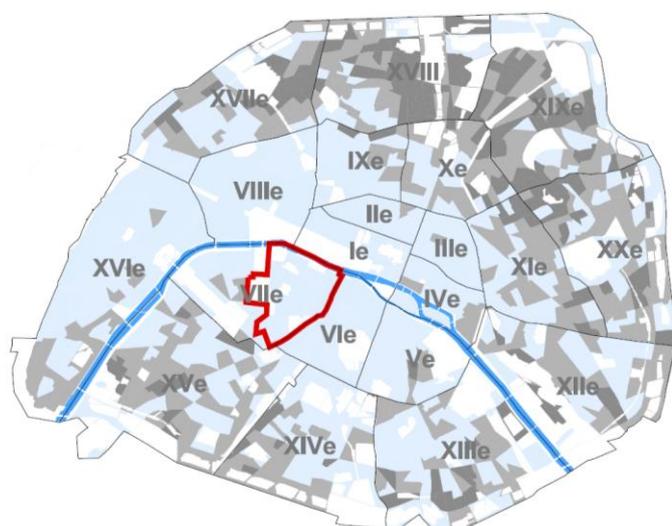
H. LES EQUIPEMENTS

Une cartographie des équipements a été réalisée en octobre 2009 au niveau de l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que sur le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement. Cette cartographie confronte la géographie des équipements à celle de la population ou des populations concernées, en fonction du type d'équipement.

H1. Les équipements en faveur de la petite enfance



- municipal
- associatif



Densité d'enfants de moins de 3 ans (à l'hectare)

- 0
- moins de 20
- de 20 à 30
- 30 ou plus

moyenne Paris : 19

Le 7^e arrondissement dispose de 13 équipements de petite enfance dont 5 sont situés à l'intérieur du secteur sauvegardé : 3 équipements privés (une crèche collective de 60 berceaux et 2 haltes-garderies de 56 et 26 berceaux) et un jardin d'enfants, complétés très récemment par la création, en 2006, d'une crèche collective municipale de 66 berceaux.

La population de l'arrondissement est plus âgée que la moyenne parisienne et se caractérise également par une sous représentation des enfants. Exprimée à l'hectare, la densité d'enfants de moins de 3 ans est faible sur l'ensemble de l'arrondissement et notamment dans le secteur sauvegardé. En outre, alors que la tendance est à la progression sur l'ensemble de la capitale, les naissances reculent dans le 7^e depuis ces 10 dernières années.

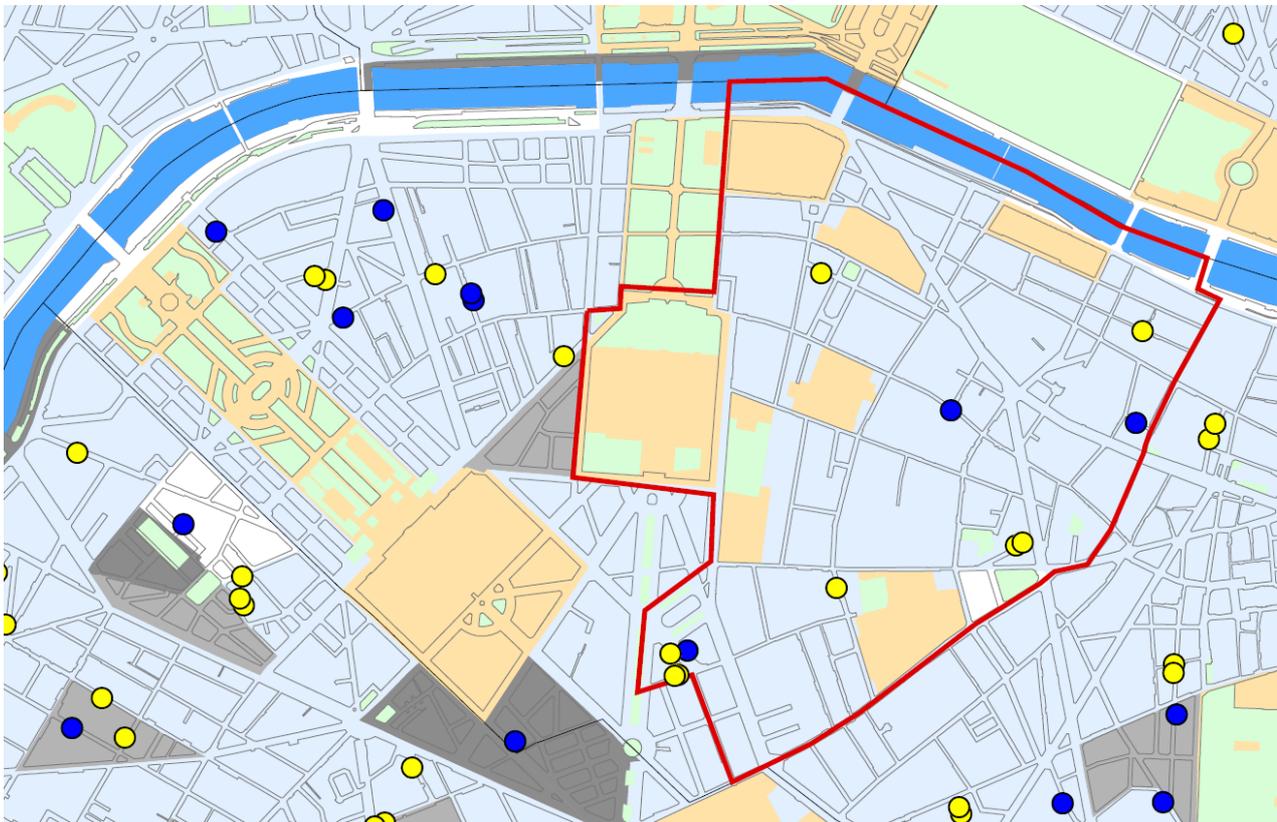
Le diagnostic a fait apparaître un besoin d'un équipement pour la petite enfance dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Equipements en faveur de la petite enfance situés à l'intérieur du secteur sauvegardé du 7^e arrondissement

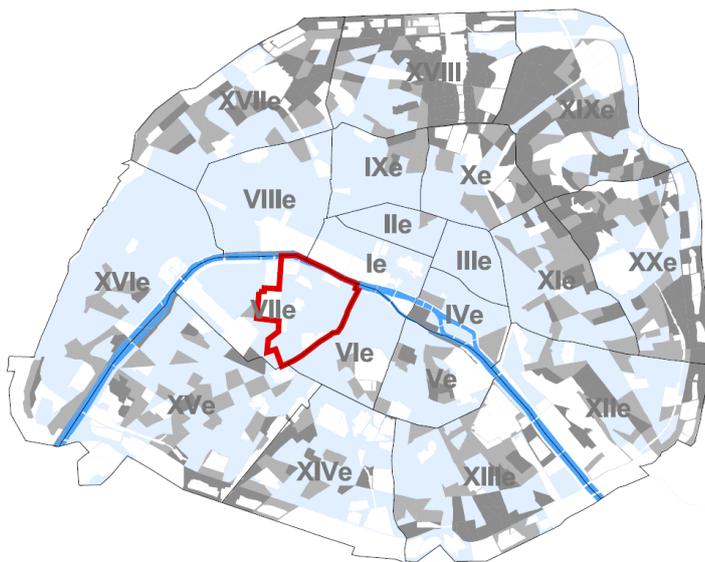
Type d'établissement	Nom	adresse	Capacité en nb de berceaux	année d'ouverture
Crèche collective municipale	Oudinot	1 rue Oudinot	66	2006
Crèche collective privée	Marie de Miribel	3 rue Oudinot	60	2004
Haltes-garderies privées	Aide aux mères de famille	12 rue Chomel	56	1999
	Sainte Agnès	23 rue Oudinot	26	1972
Jardin d'enfants	Les Lutins	8 rue Saint Simon	20	1951

H2. Les équipements scolaires

Les écoles primaires



- public
- privé



Densité d'enfants
de 3 à 10 ans
(à l'hectare)

- 0
- moins de 45
- de 45 à 60
- 60 ou plus

moyenne Paris : 43

Le 7^e arrondissement dispose de 22 établissements d'enseignement primaire, soit 196 classes.

11 écoles (92 classes) sont situées à l'intérieur du secteur sauvegardé. 4 écoles maternelles (21 classes), 3 écoles élémentaires (32 classes) et une école polyvalente (9 classes), auxquelles s'ajoutent 3 écoles primaires privées (30 classes). Ces établissements sont répartis sur le territoire du secteur sauvegardé.

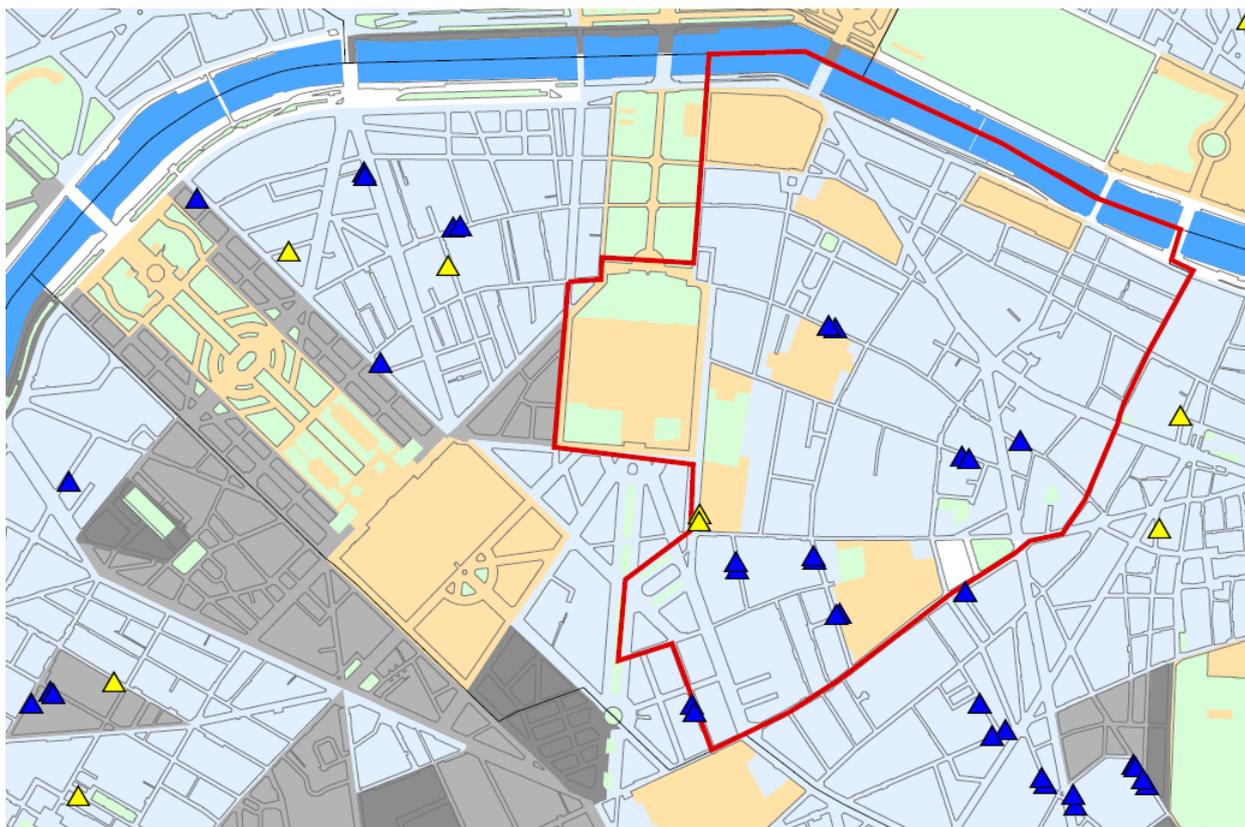
La population de l'arrondissement est plus âgée que la moyenne parisienne et se caractérise également par une sous représentation des enfants. Exprimée à l'hectare, la densité d'enfants de 3 à 10 ans est faible sur l'ensemble de l'arrondissement.

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'établissements scolaires supplémentaires dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

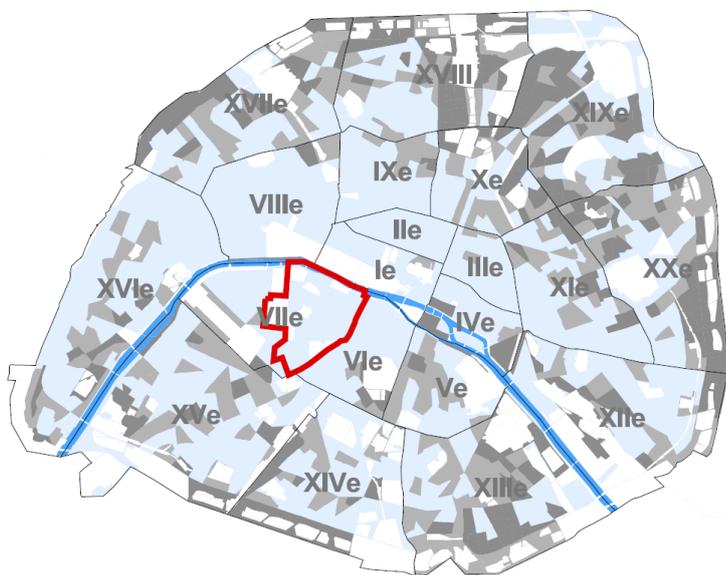
Ecoles primaires situées à l'intérieur du secteur sauvegardé du 7^e arrondissement:

	Nom de l'école	Adresse	Nombre de classes	Effectifs
Ecoles maternelles municipales	Maternelle Chomel	8 rue Chomel	4	115
	Maternelle Eblé	14 rue Eblé	9	250
	Maternelle Vaneau	48 rue Vaneau	4	105
	Maternelle Verneuil	17 rue de Verneuil	4	95
écoles élémentaires municipales	Elémentaire Chomel	8 rue Chomel	12	294
	Elémentaire Duquesne	42 avenue Duquesne	10	254
	Elémentaire Eblé	14 rue Eblé	10	265
école polyvalente municipale	Ecole polyvalente Las Cases	27 rue Las Cases	9	234
écoles privées	Ecole privée Sainte Jeanne Elisabeth	49 avenue Duquesne	9	263
	Ecole privée Sainte Clotilde	77 rue de Grenelle	15	428
	Ecole privée Saint Thomas d'Aquin	7 rue Perronet	6	147

Les établissements d'enseignement secondaire



- ▲ public
- ▲ privé



Densité d'enfants de 11 à 18 ans (à l'hectare)

- 0
- moins de 40
- de 40 à 55
- 55 ou plus

moyenne Paris : 40

Le 7^e dispose de 23 établissements secondaires répartis en 292 classes.

13 sont situés à l'intérieur du secteur sauvegardé dont le collège lycée Victor Duruy (près de 2000 élèves). Il faut ajouter à cet ensemble de nombreux établissements scolaires privés (3 collèges et 7 lycées dans le secteur sauvegardé) qui composent l'armature scolaire de l'arrondissement.

La population de l'arrondissement est plus âgée que la moyenne parisienne et se caractérise également par une sous représentation des enfants. Exprimée à l'hectare, sur le secteur sauvegardé, la densité d'enfants de 11 à 18 ans est globalement inférieure à la moyenne parisienne.

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'établissements d'enseignement secondaire supplémentaires dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Etablissements secondaires situés à l'intérieur du secteur sauvegardé du 7^e arrondissement :

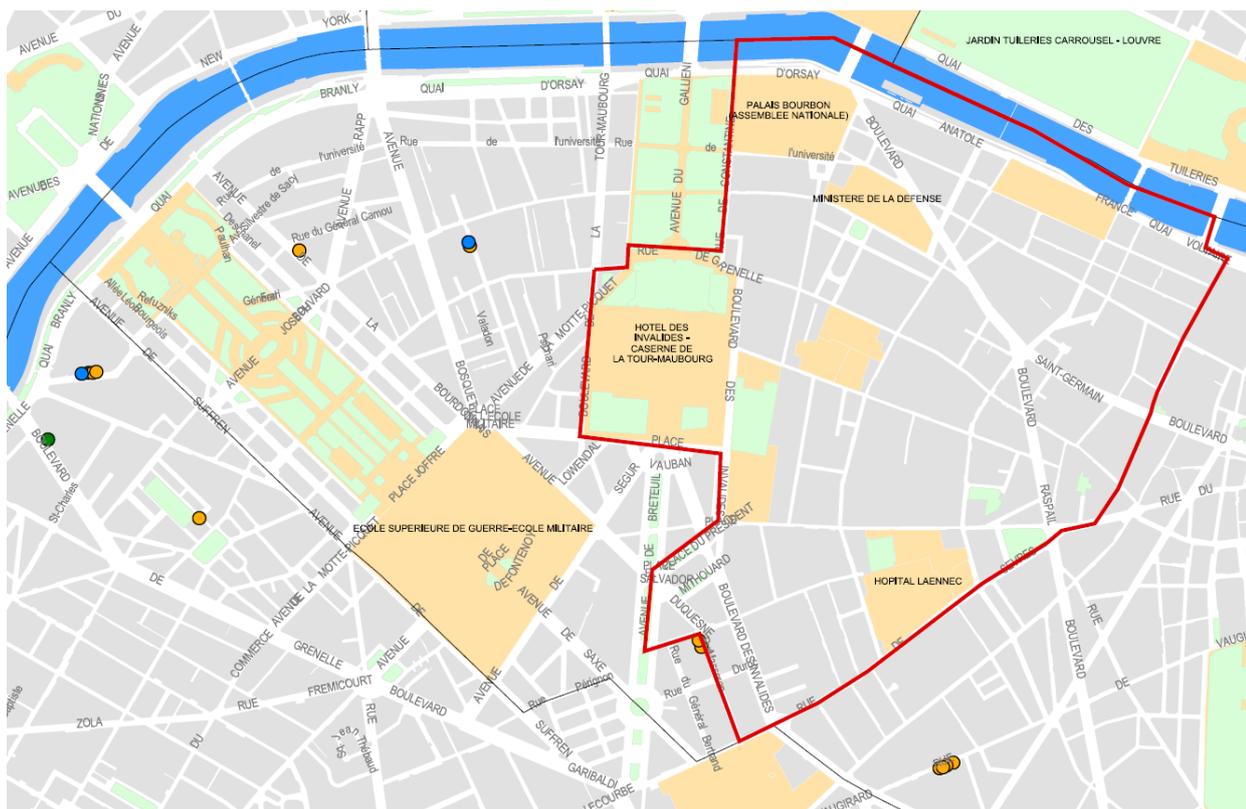
	Nom de l'établissement	Adresse	Nombre de classes	Effectifs
Collège public	Collège Victor Duruy	33 boulevard des Invalides	24	728
Collège privé sous contrat	Collège Paul Claudel	118 rue de Grenelle	12	322
	Collège Thérèse Chapuis	52 rue Vaneau	4	97
	Collège d'Hulst	21 rue de Varenne	6	135
Lycée public	Lycée général Victor Duruy	33 boulevard des Invalides	33	1154
Lycées privés sous contrat	Lycée Saint Thomas d'Aquin	44 rue de Grenelle	11	326
	Lycée Paul Claudel	118 rue de Grenelle	9	273
	Institut rue Monsieur	12 rue Monsieur	10	287
	Lycée Albert de Mun	2 rue Olivet	35	783
	Lycée Polyvalent privé Albert de Mun	2 rue Olivet	14	322
	Lycée Thérèse Chapuis	52 rue Vaneau	3	60
	Lycée d'Hulst	21 rue de Varenne	11	298
établissement secondaire privé hors contrat	Institut rue Monsieur	12 rue Monsieur	1	49

H3. Les équipements universitaires

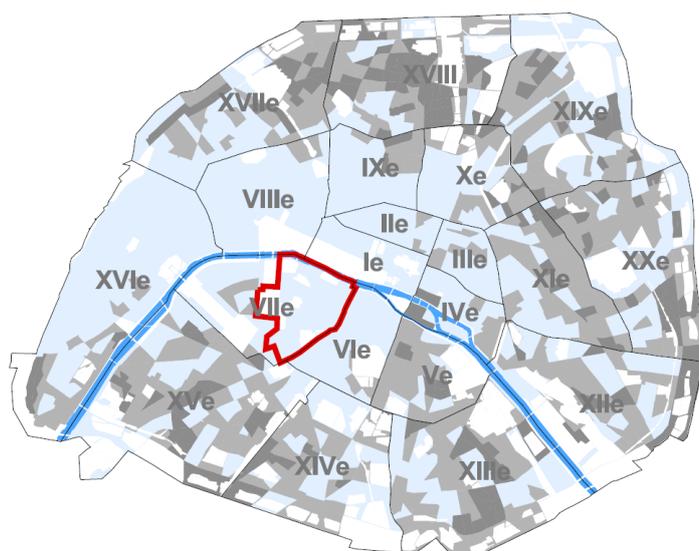
En bordure du Quartier latin historique, qui regroupe une proportion impressionnante d'établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles), d'équipements de vie étudiante et de librairies tournées vers la communauté universitaire, le 7^e arrondissement se définit davantage comme une péninsule où la Fondation nationale des sciences politiques a peu à peu développé un réseau d'établissements, s'appuyant sur une proximité géographique et intellectuelle avec ce quartier des ministères et des administrations centrales dont de nombreux membres éminents viennent apporter leur expérience aux étudiants de Sciences-Po. Sciences-Po compte aujourd'hui près de 11 000 étudiants dont 40 % d'étrangers. Sciences-Po est, comme l'Inalco, dont le siège historique de la rue de Lille est désormais occupé par des activités de recherche, membre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité, qui regroupe notamment les Universités Sorbonne Nouvelle-Paris 3, René Descartes- Paris 5 et Denis Diderot- Paris 7. Le PRES Sorbonne Paris Cité longe ainsi la Seine, en reliant les secteurs patrimoniaux du 7^e arrondissement à l'urbanisme contemporain qui façonne ce que d'aucuns n'hésitent pas à nommer « le nouveau Quartier Latin » sur la rive gauche.

Le diagnostic a fait apparaître la nécessité de pérenniser la vocation de locaux d'enseignement supérieur dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

H4. Les équipements sportifs



- 02a-Sport plein air
- 02b-Sport couvert
- 02c-Piscine-Bassin école



Densité de population
(à l'hectare)

- 0
- moins de 600
- de 600 à 800
- 800 ou plus

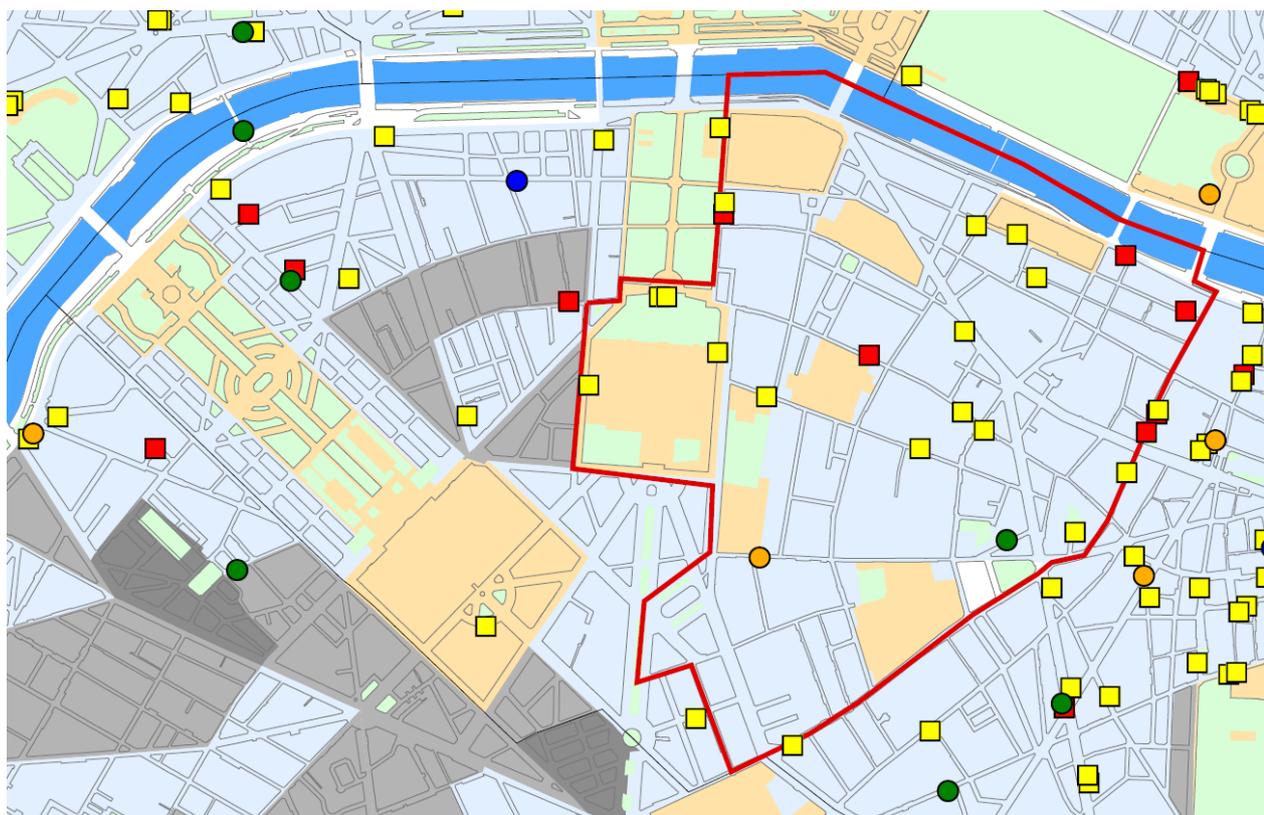
moyenne Paris : 573

Le 7^e arrondissement dispose de 5 équipements sportifs municipaux, 4 gymnases - gymnase Camou (35 av de la Bourdonnais), gymnase Cler (6 rue Cler), gymnase-Salle de sports Invalides (1 rue Jean et Paul Lerolle), gymnase /salle de sports Masseran (6 rue Masseran) et un bassin école au 6 rue Cler, tous situés dans l'ouest de l'arrondissement. Le secteur sauvegardé ne dispose pas d'équipement sportif municipal mais les résidents des quartiers ouest peuvent bénéficier des équipements sportifs du 15^e, en particulier des installations du stade Emile Anthoine.

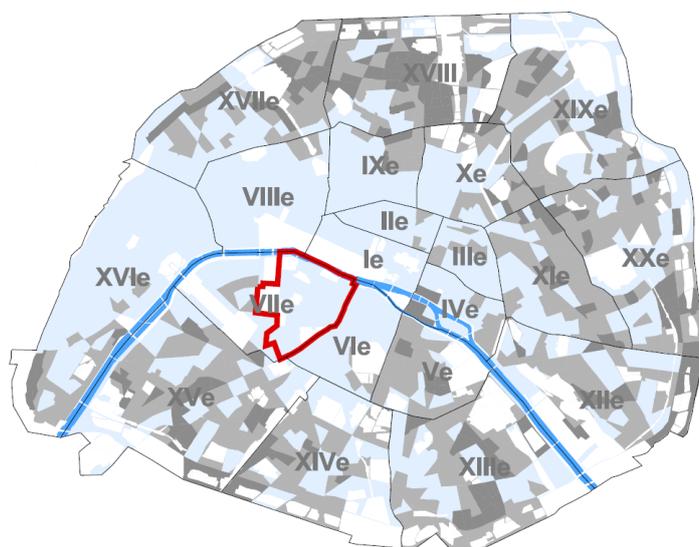
Deux équipements sportifs privés, le "Gymnase American Church" situé 65 quai d'Orsay, et le club sportif Paris-Racing Lagardère, comprenant une piscine, situé au 5 rue Eblé dans le secteur sauvegardé complètent le dispositif.

Le diagnostic a fait apparaître un besoin d'un équipement sportif supplémentaire dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

H5. Les équipements culturels



- Bibliothèque, discothèque, médiathèque
- Musée, théâtre, salle de concert
- Cinéma
- Conservatoire
- Atelier Beaux-Arts, ADAC



Densité de population
(à l'hectare)

- 0
- moins de 600
- de 600 à 800
- 800 ou plus

moyenne Paris : 573

Globalement le 7^e arrondissement compte 36 équipements culturels dont 21 sont situés dans le secteur sauvegardé.

A l'intérieur du secteur sauvegardé, on recense une bibliothèque municipale, rue de Grenelle, et une bibliothèque universitaire et de recherche, rue de Lille, auxquelles s'ajoutent 2 bibliothèques privées, quai Voltaire et rue Constantine. Ce secteur du 7^e compte également 2 théâtres privés, 3 centres culturels étrangers, un cinéma Art et Essai, le seul de l'arrondissement, doté de 2 salles (390 places), et un atelier Beaux Arts. Le secteur sauvegardé dispose surtout de 10 musées dont quelques-uns des plus grands musées parisiens : le musée d'Orsay, le musée Rodin, le musée de l'Armée et le musée Maillol.

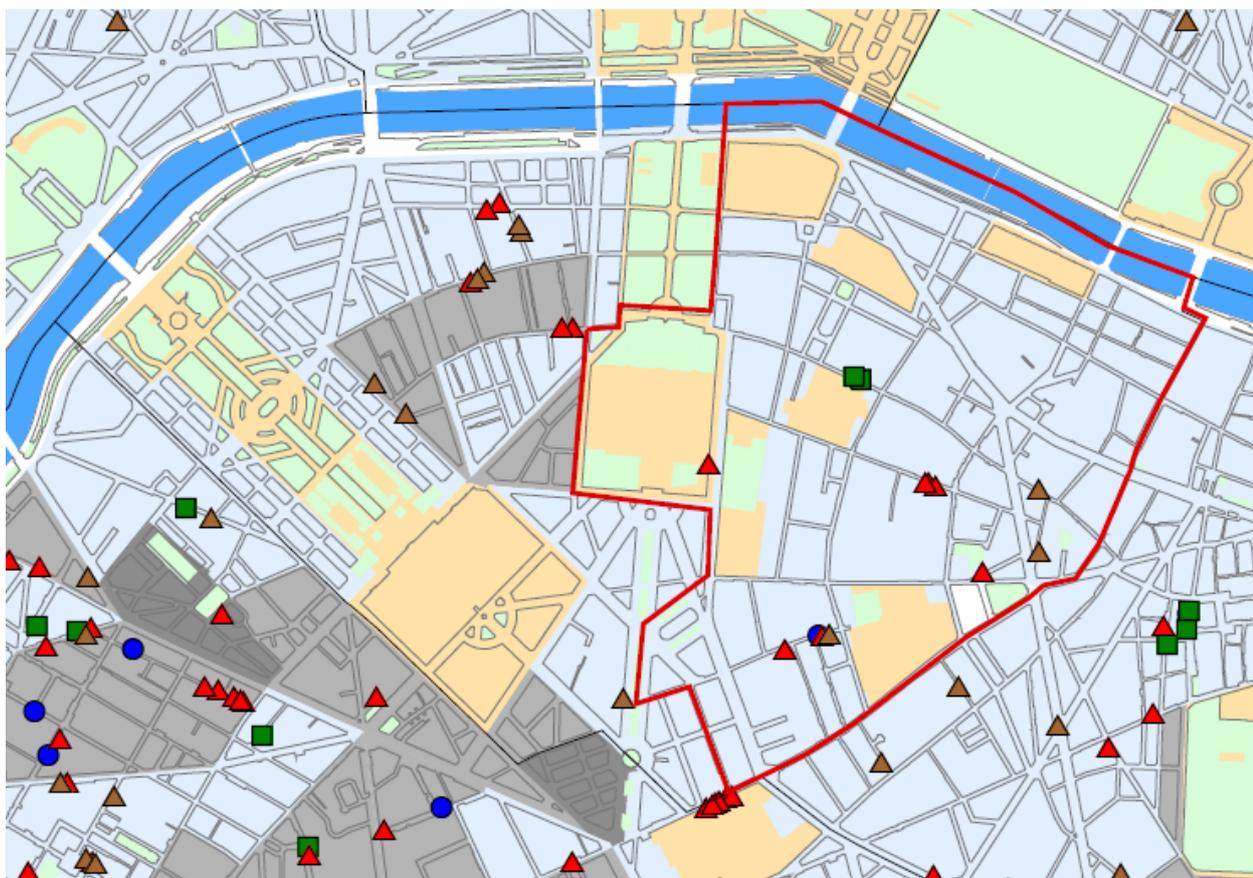
En outre, le 7^e arrondissement bénéficie de son propre conservatoire municipal, rue de l'Université, en dehors du secteur sauvegardé.

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'établissements culturels supplémentaires dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

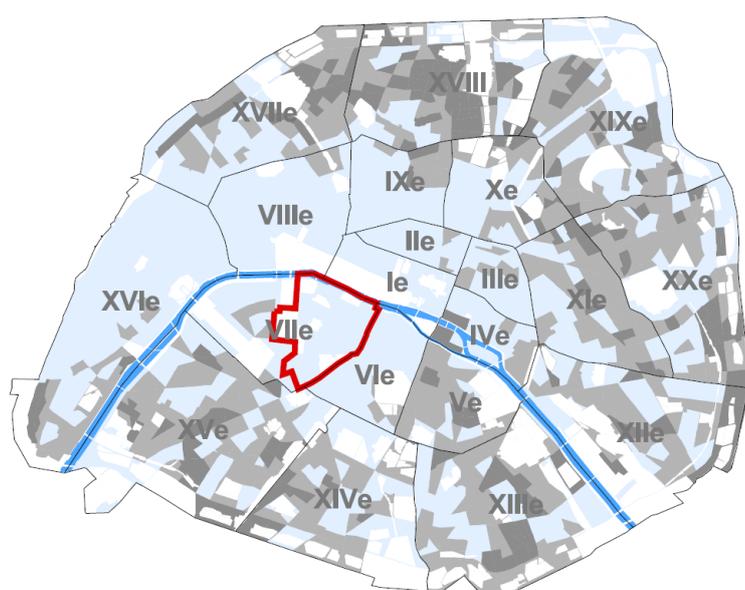
Equipements culturels situés à l'intérieur du secteur sauvegardé du 7^e arrondissement:

Type d'établissement culturel	Nom de l'établissement	Statut	Adresse
Bibliothèques	Bibliothèque Municipale Saint Simon	Municipal	116 rue de Grenelle
	British Council Library	Privé	9 rue Constantine
	Bibliothèque de la Documentation Française	Privé	29 quai Voltaire
Musées	Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie	Etat	2 rue Bellechasse
	Musée d'histoire contemporaine - Hôtel des Invalides	Etat	129 rue de Grenelle
	Musée de l'Armée	Etat	129 rue de Grenelle
	Musée Maillol - Fondation Dina Vierny	Privé	61 rue de Grenelle
	Musée des plans-reliefs de Paris	Etat	2 bd des Invalides
	Musée de l'Ordre de la Libération	Etat	51 bis bd de la Tour Maubourg
	Musée National d'Orsay	Etat	62 rue de Lille
	Musée Espace Electra	Privé	6 rue Récamier
	Musée de la Société d'histoire du protestantisme français	Privé	54 rue des Saints Pères
	Musée national Rodin	Etat	75 bis rue de Varenne
Théâtres	Théâtre du Gallifet	Privé	73 rue de Grenelle
	Maison des Ecrivains	Privé	53 rue de Verneuil
Centres culturels étrangers	Centre culturel canadien	Privé	5 rue Constantine
	Maison de l'Amérique Latine	Privé	217 bd Saint Germain
	Institut culturel italien	Privé	50 rue de Varenne
cinéma	Cinéma Art et Essai La Pagode		57 bis rue de Babylone
Ateliers Beaux Arts	Ateliers Beaux Arts de la Ville de Paris	Municipal	8 rue Chomel

H6. Les établissements sociaux



- Emploi
- Services sociaux
- ▲ Santé
- ▲ Personnes âgées



Densité de population
(à l'hectare)

- 0
- moins de 600
- de 600 à 800
- 800 ou plus

moyenne Paris : 573

Equipements en faveur de l'emploi

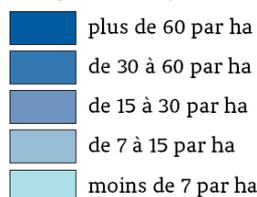
S'agissant des équipements en faveur de l'emploi, l'arrondissement ne dispose que d'une seule structure, située à l'intérieur du secteur sauvegardé. Il s'agit d'une association intermédiaire avec accueil emploi, l'AIDA AMSD, située rue Oudinot, qui fournit des prestations d'aide à domicile aux particuliers (ménage, repassage, courses, préparation de repas, accompagnement des personnes âgées, ...).

Le 7^e arrondissement se caractérise par un niveau de taux de chômage faible comparé à la moyenne parisienne : 6% au 31 décembre 2006, pour 8,9% en moyenne à Paris. Par ailleurs, les densités de demandeurs d'emploi restent globalement faibles dans l'arrondissement, et notamment dans le secteur sauvegardé.



DEMANDEURS D'EMPLOI

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1*



Moyenne Paris = 12,6

* en recherche active d'un CDI à temps plein

Les IRIS de moins de 5 demandeurs d'emploi de catégorie 1 ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris.

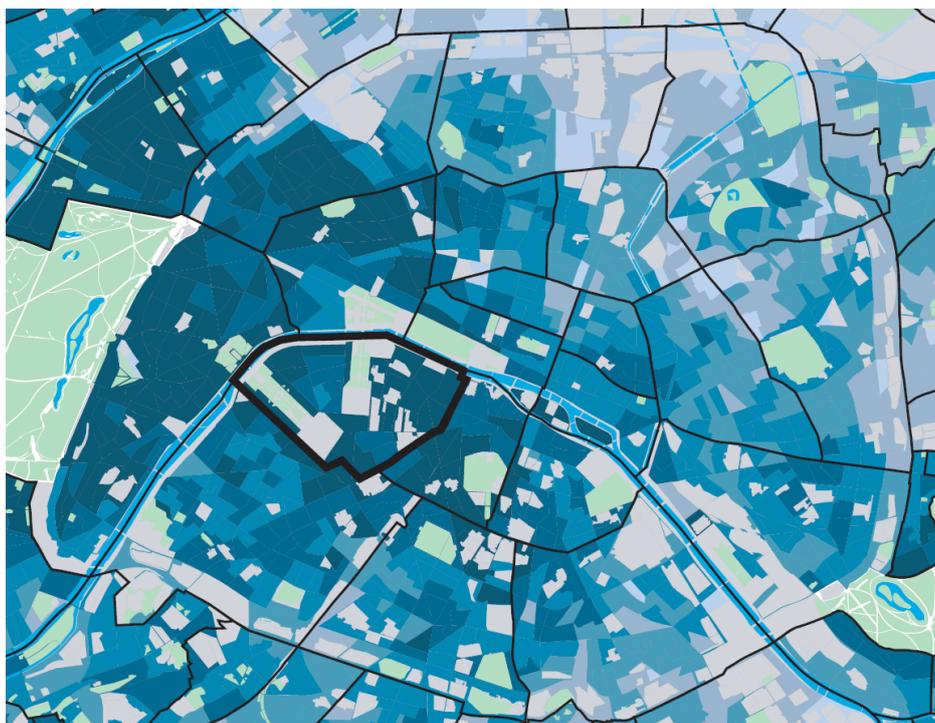
Source : fichier Anpe - mars 2007

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'établissements supplémentaires en faveur de l'emploi dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Services sociaux

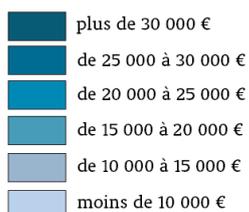
Le 7^e arrondissement dispose de 2 établissements : le bureau d'aide sociale et les services sociaux polyvalents qui sont tous deux situés dans le secteur sauvegardé, rue de Grenelle.

Le 7^e est l'un des arrondissements dont les revenus médians sont les plus élevés. Le secteur sauvegardé affiche une grande homogénéité dans les hauts revenus, tous les IRIS dépassant 30 000 euros par Unité de Consommation.



REVENU MÉDIAN

Par unité de consommation*



Moyenne Paris = 20 150 €

Petite couronne hors Paris = 17 650 €

* L'UC est un indice prenant en compte la composition du ménage familial.

- 1 UC pour le 1^{er} adulte du ménage
- 0,5 UC pour le 2^e adulte
- 0,3 UC pour un enfant de moins de 14 ans

Les IRIS de moins de 200 habitants ainsi que les principaux équipements apparaissent en gris

Source : Revenus fiscaux des ménages 2002 - Insee-DGI

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'établissements de services sociaux supplémentaires dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Equipements de santé

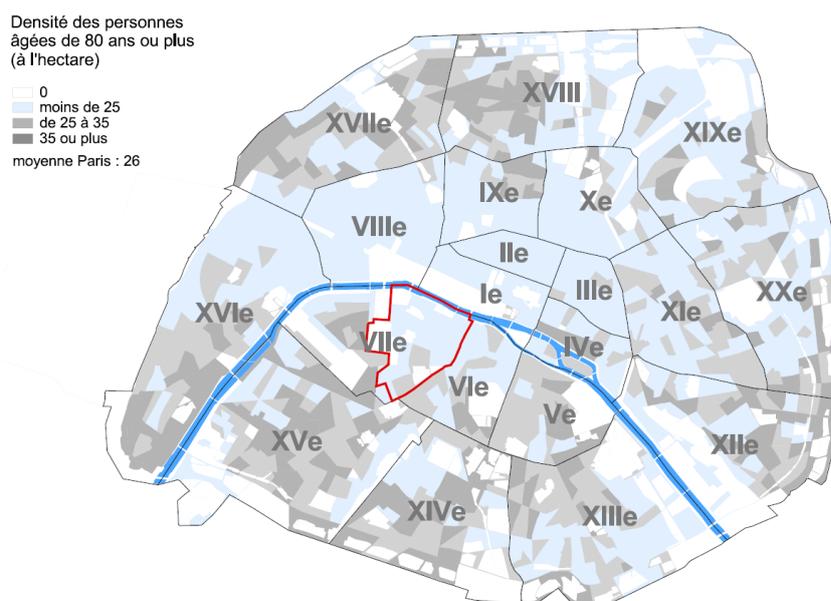
Globalement, le 7^e arrondissement dispose de 12 établissements de santé dont 7 sont situés à l'intérieur du secteur sauvegardé : un hôpital, l'Institution Nationale des Invalides, la clinique Saint Jean de Dieu, un centre de protection maternelle et infantile (PMI) et 4 centres médico-psychologiques pour adultes et enfants.

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'équipements de santé supplémentaires dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Equipements en faveur des personnes âgées

Avec 10 établissements, le 7^e est bien doté en équipements en faveur des personnes âgées. Le secteur sauvegardé est doté de 3 maisons de retraite privées.

La structure par âge de la population du 7^e arrondissement est marquée par une représentation plus importante qu'en moyenne à Paris des personnes de 60 ans et plus (23% pour 18% à Paris) et le secteur sauvegardé se caractérise également par une proportion de population âgée importante. Exprimée à l'hectare, la densité des personnes de 80 ans et plus est globalement inférieure à la moyenne parisienne sur le secteur sauvegardé.

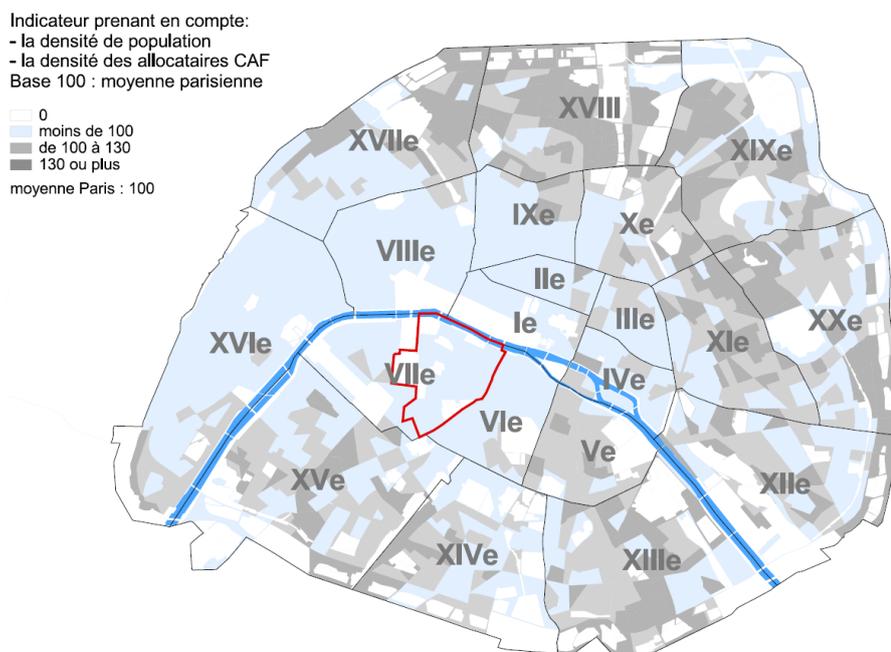


Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'équipements supplémentaires en faveur des personnes âgées dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Structures d'aide aux personnes en difficultés

L'arrondissement dispose d'un point de distribution alimentaire des Restos du Cœur et d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 140 lits géré par le secours catholique. Tous deux sont situés en dehors du périmètre sauvegardé.

Exprimée à l'hectare, dans le secteur sauvegardé, la densité de population tenant compte de la densité des allocataires de la CAF est partout inférieure à la moyenne parisienne.



Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins de structures d'aide aux personnes en difficulté dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

Hébergement pour les jeunes

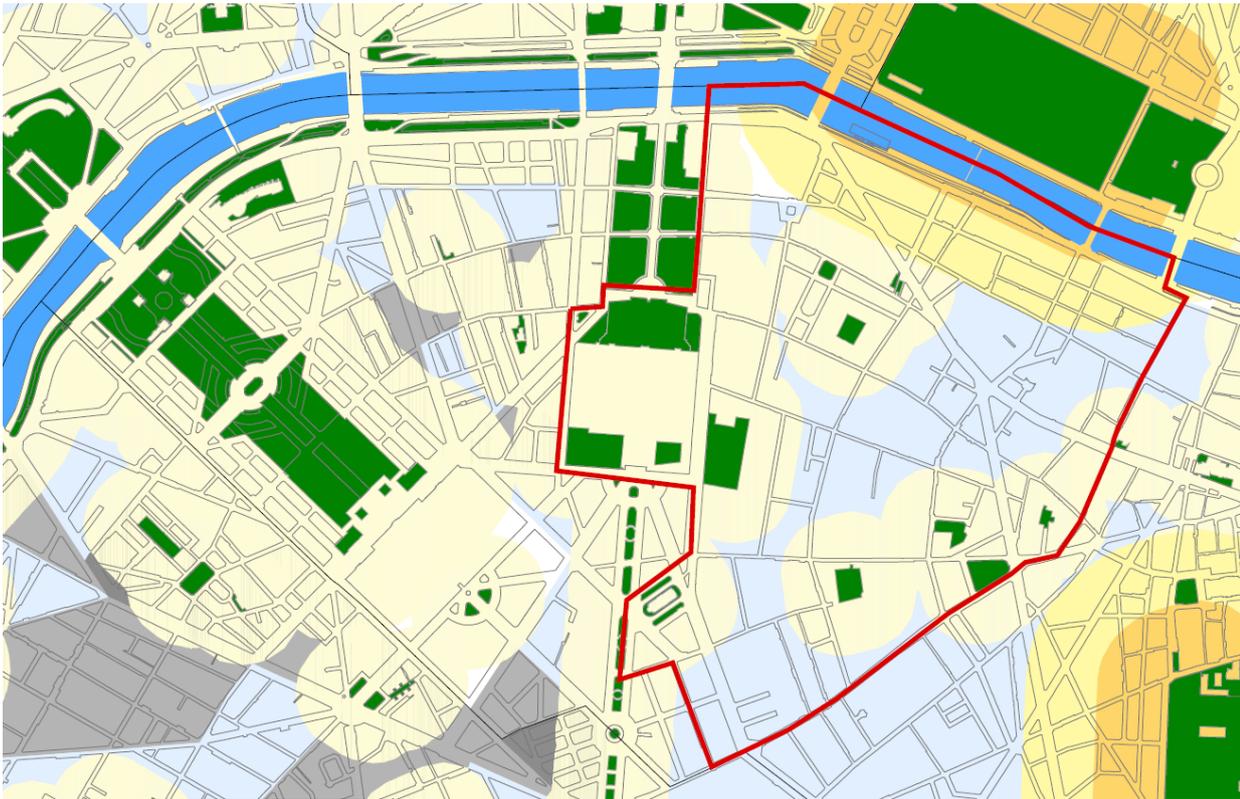
En matière d'hébergement pour les jeunes, le 7^e dispose d'un foyer pour étudiantes de 40 chambres, situé rue Vaneau, à l'intérieur du secteur sauvegardé, et d'un foyer de jeunes travailleurs de 113 chambres, situé en dehors du secteur sauvegardé, rue Pierre Villey et géré par l'association des résidences et foyers de jeunes (ARFJ).

Le diagnostic n'a pas fait apparaître de besoins d'hébergement pour les jeunes dans le secteur sauvegardé du 7^e arrondissement.

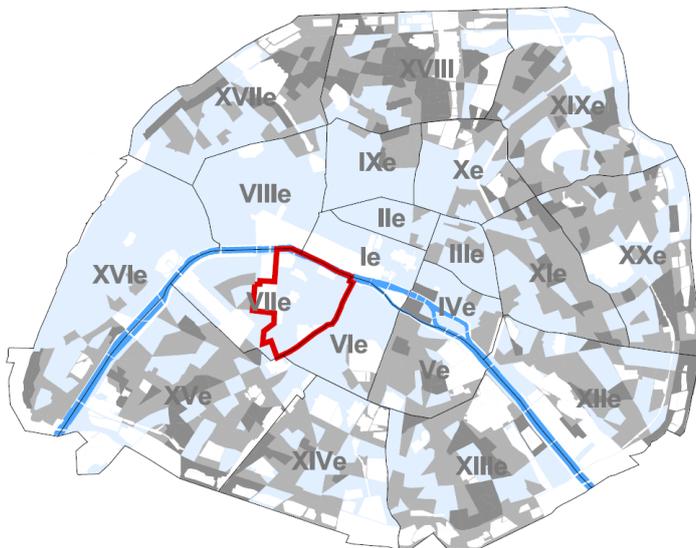
Etablissements sociaux situés à l'intérieur du secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement

Type d'équipement	nature de l'équipement	nom	adresse
équipement en faveur de l'emploi	association intermédiaire avec accueil emploi	AIDA AMSD	3 rue Oudinot
Services sociaux	Centres sociaux	Bureau d'aide sociale	116 rue de Grenelle
		Services sociaux polyvalents DASES	116 rue de Grenelle
équipements de santé	Hôpital	Institution nationale des Invalides	6 bd des Invalides
	Clinique	Clinique Saint Jean de Dieu	19 rue Oudinot
	établissements médico psychologiques et psychiatriques pour adultes	Hôpital de jour	39 rue de Varenne
		Centre médico psychologique	39 rue de Varenne
		Unité d'hospitalisation psychiatrique de semaine Varenne	39 rue de Varenne
	établissements médico psychologiques et psychiatriques pour enfants et adolescents	Centre médico psychologique	12 rue Chomel
	Centre de PMI (protection maternelle et infantile)	PMI - Centre associatif	3 rue Oudinot
équipements en faveur des personnes âgées	Maison de retraite privée non médicalisée	Association Abbaye aux Bois	11 rue de la Chaise
	Maison de retraite privée médicalisée	Maison des Missionnaires	42 rue de Grenelle
		AMSD La Passerelle	3 rue Oudinot
hébergement pour les jeunes	Foyer d'hébergement	Foyer étudiantes Thérèse Chapuis	52 rue Vaneau

H7. Les espaces verts



Surface (en ha)	Desserte (en m)
> 50	500 250
10 à 50	400 200
2,5 à 10	250
< 2,5	150



Densité de population (à l'hectare)

- 0
- moins de 600
- de 600 à 800
- 800 ou plus

moyenne Paris : 573